

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



# SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	04
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023	06
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	12
Qui sommes-nous ?	14
Nos missions	16
<b>LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS</b>	18
Renforcer la justice climatique par le droit	20
Faire connaître les droits environnementaux et les inégalités climatiques	54
Faire reconnaître les droits de la Nature et le crime d'écocide	64
Sensibiliser et former tous les publics à la justice climatique	72
Construire un réseau engagé pour la justice sociale et climatique	76
<b>NOTRE VIE ASSOCIATIVE</b>	82
Les groupes locaux	84
La vie associative	94
Ressources humaines	95
Communication	96
Nos partenaires	100
<b>BILAN FINANCIER</b>	102
Les ressources	104
Les dépenses	106

Crédits Photos : © Notre Affaire à Tous. © Pexels  
Graphisme : Julia Demarque.

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

**Notre Affaire à Tous a choisi de lutter dans le cadre de l'État de Droit et croit fondamentalement à la force du droit pour transformer le monde ; 2023 nous a montré que notre mission était plus que d'actualité.**

Dans notre présentation du rapport 2022, nous écrivions que l'année 2023 avait commencé sous de bien mauvais augures pour les militant-es de la justice climatique. L'année s'est finalement confirmée comme l'annus horribilis pour la cause climatique et environnementale : cette année restera sans doute, aux yeux de l'Histoire, l'année où le gouvernement français a choisi de déclarer ouvertement la guerre aux militant-es environnementaux, et plus largement au droit de l'environnement.

Le gouvernement français s'est révélé, en 2023, comme l'acteur le plus « désobéissant » vis-à-vis de l'État de Droit en France, comme l'a par exemple reconnu le Conseil d'État en revenant sur le projet de dissolution des Soulèvements de la Terre. Ces divers épisodes

nous ont fait basculer dans une nouvelle ère, où les défenseur-es de l'environnement ne peuvent plus se contenter de défendre le Vivant, mais doivent également se défendre eux-mêmes face à une répression ciblée et disproportionnée.

L'utilisation d'un arsenal répressif hautement attentatoire aux libertés fondamentales et conçu initialement pour répondre au défi terroriste n'a aucune légitimité pour réprimer les militant-es et nous interroge sur les limites du système actuel pour défendre l'intégrité du Vivant.

**Cette année aura également été une année à haute tension devant les juridictions.** Nous n'avons pas réussi à convaincre le Tribunal Administratif de Paris de la nécessité de faire réellement appliquer sa décision de l'Affaire du Siècle en prononçant une astreinte que nous voulions historique, mais le juge administratif a néanmoins reconnu que la compensation du préjudice écologique s'était avant tout opérée « grâce » au COVID, l'hiver doux et la hausse des prix de l'énergie du fait de la guerre en Ukraine. Bien loin de la politique volontariste nécessaire pour s'inscrire durablement dans les objectifs de l'Accord de Paris.

Même déception devant le juge judiciaire, qui s'est refusé en première instance à ouvrir la possibilité d'un débat au fond dans l'affaire « Total Climat ». Frileux, le Tribunal Judiciaire de Paris s'est retranché derrière une interprétation hautement contestable des critères de la loi sur le devoir de vigilance, et les observateur-rices attendent impatiemment la décision à venir de la Cour d'Appel que chacun-e espère davantage à la hauteur des enjeux. Une décision qui sera également suivie attentivement par BNP Paribas, que nous avons assignée en début d'année suite à notre mise en demeure au titre du devoir de vigilance et en raison des financements que la banque apporte aux nouveaux projets fossiles.

En matière de Greenwashing en revanche, Total n'a pas réussi à se soustraire au juge du fond. La confirmation en appel de la recevabilité de Notre Affaire à Tous dans ce contentieux permettra très bientôt de discuter de ses pratiques commerciales trompeuses en matière climatique. Et c'est également sur ce terrain qu'avec nos partenaires européens nous avons obtenu d'une instance suisse un rappel à l'ordre de la FIFA pour « greenwashing » autour de la Coupe du Monde de football au Qatar. **Les allégations climatiques promettent de devenir un sujet central dans la surveillance des acteurs économiques dans les années à venir.**

**2023 restera également l'année où nous avons obtenu une deuxième condamnation de l'État, cette fois-ci au titre de son inaction en matière de biodiversité.** Dans l'affaire « Justice pour le Vivant », le Tribunal Administratif de Paris a reconnu la responsabilité de l'État dans l'effondrement de la biodiversité et la pollution des eaux du fait de l'insuffisance de sa politique en matière de pesticides. C'est une victoire importante, qui apporte un éclairage salutaire sur les tentatives du gouvernement en fin d'année de revoir à la baisse les objectifs de diminution des pesticides. Cette victoire s'accompagne également d'autres belles victoires dans plusieurs recours locaux partout en France (Rosny, Lacanau...) et d'une mobilisation croissante dans les territoires pour les droits de la Nature (Les Salines, la Durance, le Lez, la Sambre...).

Si la France a montré un très mauvais visage en matière écologique en 2023, l'échelle européenne nous a offert de beaux motifs d'espoir, dans nos domaines historiques, puisque plusieurs directives importantes ont émergé dans la dynamique du « green deal » : la voie a été ouverte pour l'adoption définitive en 2024

d'une directive sur la criminalité environnementale qui consacrera une première forme de reconnaissance de l'écocide, et d'une directive instaurant un devoir de vigilance pour les multinationales européennes.

Il faut savoir savourer ces avancées et ces victoires, car à l'heure où nous écrivons ces lignes, les perspectives électorales européennes demeurent particulièrement inquiétantes pour la suite.

D'une manière générale, il est très clair que 2023 marque un tournant de la rigueur en matière climatique, environnementale et plus largement de libertés. Ce qui nous semblait insuffisant jusqu'ici devra vraisemblablement être défendu pied à pied demain, et les espoirs d'avancées sur les luttes qui nous sont chères reposeront essentiellement sur les tribunaux tant le climat politique se durcit. **Renforcé-es comme jamais, je nous sais collectivement prêt-es à mener cette bataille en première ligne.**

Clotilde Bato,  
Présidente de  
Notre Affaire à Tous  
22 juin 2024



# FAITS MARQUANTS 2023

## NOS ACTIONS CONTRE LA CARENCE DE L'ÉTAT



10 MAI 2023

### GRANDE SYNTHÈSE

La justice place l'État sous surveillance renforcée et rejette le bilan du gouvernement, le jugeant non conforme avec les objectifs climatiques qu'il a adoptés.

[Grande Synthèse](#)



14 JUIN 2023

### L'AFFAIRE DU SIÈCLE

Nous avons demandé une astreinte d'un milliard d'euros pour obliger l'État à agir et à réparer le préjudice écologique causé par son inaction climatique.

[Affaire du Siècle](#)

1<sup>ER</sup> JUIN 2023

### JUSTICE POUR LE VIVANT

En juin 2023, la justice a reconnu pour la première fois la responsabilité de l'État dans l'effondrement du Vivant du fait des ravages des pesticides.

[Justice pour le Vivant](#)



16 NOVEMBRE 2023

### SOIF DE JUSTICE DANS LES OUTRE-MER

Nous dénonçons le désengagement discriminatoire de l'État qui prive les territoires d'Outre-Mer d'eau potable et engendre des atteintes graves aux droits fondamentaux de leurs habitant-es. La crise à Mayotte a donné lieu à un premier contentieux en urgence.

[Soif de justice](#)



## NOS ACTIONS CONTRE LES PROJETS CLIMATICIDES ET POLLUANTS

23 FÉVRIER 2023

### L'AFFAIRE BNP PARIBAS

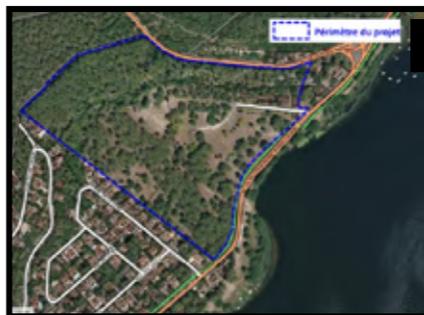
Deux assignations contre BNP Paribas : Contre son financement de l'expansion fossile, dans le premier contentieux climatique au monde contre une banque. Et contre son financement d'acteurs sud-américains complices des filières de déforestation en Amazonie.



30 JANVIER 2023

### LITTORALE DE LACANAU

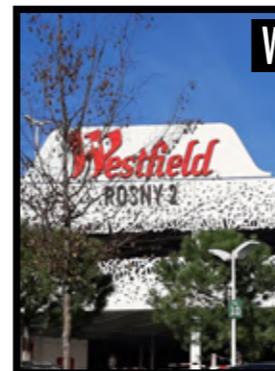
Deux victoires décisives contre le projet de pôle de santé qui menaçait de détruire une zone littorale de Lacanau, et de mettre en danger un écosystème essentiel.



14 AVRIL 2023

### WESTFIELD ROSNY 2

Abandon de l'extension du centre commercial Westfield Rosny 2 : Le tribunal enterre définitivement le projet d'extension au regard des impacts que cela induirait sur la qualité de l'air et les îlots de chaleur, dans le département.



7 JUIN 2023

### GREENWASHING DE LA FIFA

Victoire contre le greenwashing de la FIFA : reconnu par l'organisme chargé du contrôle de la publicité en Suisse, ciblant les allégations de neutralité carbone entourant la Coupe du monde 2022 au Qatar.



5 JUIN 2023

### NOTRE AFFAIRE À TOUS - LYON

PFAS dans la Vallée de la Chimie. Notre Affaire à Tous Lyon a lancé un référé pénal environnemental pour obtenir une première décision pour les victimes de ces polluants éternels en France.



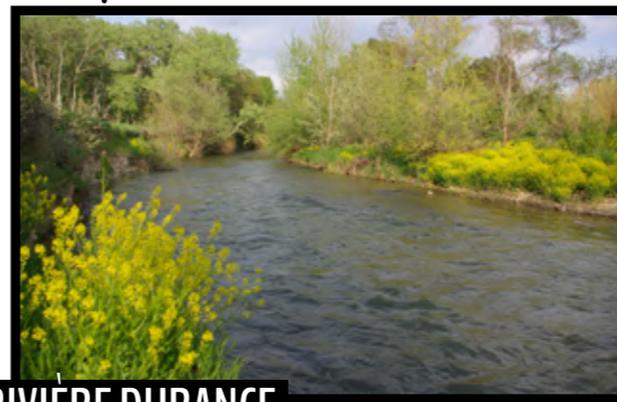
## NOTRE SOUTIEN AUX DROITS DU VIVANT

Le collectif Sové Lavi Salines, les associations Arc Fleuve Vivant et SOS Durance Vivante, assistées par Notre Affaire à Tous, ont respectivement proclamé les Déclarations des droits des [Salines en Martinique](#), du [fleuve côtier l'Arc](#) et de la [rivière Durance](#).



**SALINES EN MARTINIQUE**

19 SEPTEMBRE 2023



**RIVIÈRE DURANCE**

9 NOVEMBRE 2023



**FLEUVE CÔTIER DE L'ARC**

30 NOVEMBRE 2023

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE



# QUI SOMMES-NOUS ?

Lancée en 2015, Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP, Arkema...).

À travers un réseau de citoyen·nes mobilisé·es, Notre Affaire à Tous œuvre pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

## ● UN MOUVEMENT DE CITOYEN·NES POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Notre Affaire à Tous comptait **376 adhérent·es** au 31 décembre 2023, dont une centaine de membres actif·ves organisé·es en groupes de travail. Ces bénévoles sont en grande partie des professionnel·les du droit, des juristes, avocat·es, étudiant·es, chercheur·ses, dont une majorité de jeunes femmes. Ils et elles accompagnent voire pilotent une partie importante du travail juridique de l'association, en lien avec l'équipe salariée et les membres du conseil d'administration et avec l'aide de cabinets d'avocat·es en (majoritairement en pro bono ou low bono) sur les plus importants projets de l'association. Le bénévolat et le mécénat de compétence représentent une richesse extraordinaire pour l'association, pour mener à bien ses projets et atteindre ses objectifs. En 2023, nous avons souhaité initier un premier travail d'estimation comptable des contributions bénévoles, que vous pourrez retrouver en partie 4 de ce rapport.

## ● NOS GROUPES DE TRAVAIL

Au 31 décembre 2023, il existe 7 groupes de travail : « Multinationales », « Recours Locaux », « Inégalités climatiques », « Éducation Sensibilisation », « Droits de la Nature », « International - Veille des affaires climatiques » et « Traduction ». En 2023, quatre groupes locaux sont également actifs à Lyon, Strasbourg, Lille et Paris, et un groupe « Méditerranée » a été initié en décembre 2023.

Les co-référent·es des groupes de travail, ainsi que les membres du conseil d'administration et l'équipe salariée constituent la « coordination » qui assure un suivi des groupes de travail et applique la stratégie de l'association préalablement approuvée par le conseil d'administration. Les groupes de travail sont de nature évolutive tel qu'indiqué dans le règlement intérieur. La liste de ces groupes est mise à jour régulièrement sur le [site internet](#).



# NOS MISSIONS



**Notre défi, pour ce siècle,** est d'envisager, inventer et construire un modèle économique, sociétal et de gouvernance qui respecte et protège la vie sur Terre, afin de préserver la dignité humaine et la planète sur laquelle nous vivons en utilisant tous les moyens juridiques à notre disposition. Réchauffement climatique, perte massive de la biodiversité... L'impact de l'activité humaine sur la dégradation générale de l'environnement, de l'écosystème terrestre et de la planète n'est plus à démontrer.



**Nous unir pour défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète.** Nous sommes entré·es dans l'ère de l'anthropocène, celle où « l'humanité est devenue une force géologique à l'échelle de la planète » (Will Steffen). Nul n'est aujourd'hui tenu responsable juridiquement de la dégradation de notre environnement : ni les entreprises polluées, ni les pouvoirs publics dont la mission est pourtant de nous protéger. Notre Affaire à Tous agit en justice pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale : contre les instances publiques et les acteurs privés.



**Une responsabilité de l'humain vis-à-vis de la Nature.** Notre Affaire à Tous travaille à l'institution d'un droit global du vivant. Nous voulons établir, par la transformation de notre droit, et la mobilisation citoyenne, une nouvelle relation équilibrée entre les humains et la Nature, à travers la reconnaissance des droits de la Nature et l'incrimination de l'écocide.



**Justice économique, sociale, climatique et environnementale.** Nos droits sociaux sont aujourd'hui remis en cause par les crises environnementales et climatiques. Notre Affaire à Tous accompagne et protège les victimes du changement climatique pour faire reconnaître leurs droits et l'obligation des pouvoirs publics de les protéger. La justice climatique est nécessaire pour assurer l'État de droit et le contrat social. Les États doivent se doter de nouveaux instruments juridiques pour garantir les droits individuels et collectifs de leurs citoyen·nes, et protéger les droits de la Nature et du vivant. Nous connaissons l'héritage légué par le mouvement des droits civiques aux États-Unis qui proclama dès 1992 les 12 principes pour la justice environnementale. Nous savons que les violences environnementales s'ajoutent aux violences sociales, qu'elles ne font qu'un, et que la protection des droits de la Nature est une condition de l'égalité et du respect des droits humains.



**Un mouvement mondial.** Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un mouvement mondial : celui de la mobilisation pour pénaliser les crimes contre l'environnement, mais aussi pour reconnaître des droits à la Nature ou porter des actions en justice pour le climat. Dans le monde entier, les contentieux climatiques se multiplient : des citoyen·nes et des associations se tournent vers les tribunaux pour faire respecter leurs droits et ceux de la Nature. Ils enjoignent les États à agir plus et mieux pour le climat, en rehaussant leurs ambitions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, en encadrant l'activité du secteur privé, en garantissant la transition énergétique...

# LES ACTIONS DE NOTRE AFFAIRE À TOUS



# RENFORCER LA JUSTICE CLIMATIQUE PAR LE DROIT



Notre Affaire à Tous agit pour construire de nouvelles responsabilités juridiques en matière environnementale afin que les entreprises polluées et les pouvoirs publics, dont la mission est pourtant de nous protéger, soient tenus responsables de la dégradation de notre environnement.



## AGIR CONTRE L'INACTION DE L'ÉTAT

### L'AFFAIRE DU SIÈCLE



**Le 31 décembre 2022**, le délai donné par le tribunal administratif de Paris à l'État français pour agir afin de limiter ses émissions de gaz à effet de serre a expiré. [Les associations de l'Affaire du Siècle constatent que l'État n'a pas agi suffisamment](#) depuis le jugement du 14 octobre 2021 le condamnant. Elles ont envoyé le 20 décembre un courrier officiel au gouvernement afin de demander une liste des mesures prises pour se mettre en conformité avec la décision de justice.

Face au refus du gouvernement de nous fournir cette liste détaillée, l'Affaire du Siècle a saisi fin mars la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), qui a rendu un avis positif : le gouvernement doit fournir ces documents d'utilité publique.

Le 21 mars, **les organisations de l'Affaire du Siècle et le Réseau Action Climat ont été auditionnés par des député-es dans le cadre d'une mission d'information** flash sur le suivi des engagements de la France dans les COP. L'occasion de rappeler que la France ne respecte pas ses engagements, malgré sa double condamnation pour inaction climatique. La veille, dans son rapport de synthèse le GIEC reconnaissait le rôle des actions en justice pour mettre la pression et accélérer l'action climatique des États. Le rapport issu de la mission d'information a été publié le 12 avril et met en avant de nombreuses demandes de nos organisations pour améliorer la gouvernance climatique et notamment le contrôle de l'action du gouvernement par l'Assemblée nationale.

Le 14 juin, les organisations de l'Affaire du Siècle ont déposé [un nouveau mémoire au tribunal administratif de Paris](#), en présence de nombreux-ses militant-es et associations du mouvement climat. Elles constatent que l'État n'a pas pris toutes les mesures nécessaires pour réparer le préjudice écologique et refuse même de publier la liste des mesures soit-disant prises pour sortir la France de l'illégalité climatique, et demandent donc au tribunal de prononcer **une astreinte financière de 1,1 milliard d'euros pour obliger l'État à agir**. Quelques jours plus tard, grâce à la mobilisation citoyenne et à la pression judiciaire, le gouvernement a finalement transmis les documents demandés - documents que nous avons analysé pour démontrer au tribunal que les baisses récentes d'émissions ne sont pas dues à l'action du gouvernement, mais à des facteurs conjoncturels qui ne garantissent en rien que la France ait pris les mesures nécessaires pour rattraper son retard.

[Le 3 novembre](#), les associations ont déposé [un nouveau mémoire](#) et [un rapport d'expertise du collectif éclaircies](#) confirmant que 74% des baisses récentes d'émissions sont dues aux facteurs conjoncturels. En l'absence de politiques structurelles de l'État, hors baisses conjoncturelles sur 2022, les émissions auraient, au contraire, augmenté entre 2021 et 2022.

Après une [audience le 8 décembre](#), le tribunal administratif de Paris a rendu [son jugement le 22 décembre](#). **Bien que les juges reconnaissent que le jugement de 2021 n'a pas été exécuté et que les baisses récentes d'émissions sont en partie dues à des facteurs extérieurs à l'action de l'État, ils rejettent les demandes d'exécution** des organisations de l'Affaire du Siècle qui se sont pourvues en cassation.



## L'AFFAIRE GRANDE-SYNTHE

Le 3 janvier 2023, avec les deux autres associations de l'Affaire du Siècle, Greenpeace et Oxfam France, nous avons déposé [un nouveau mémoire auprès du Conseil d'État](#), dans le cadre du dossier Grande-Synthe. Ce document pointe une nouvelle fois la faiblesse des mesures climatiques du gouvernement, qui ne permettent pas de respecter les objectifs fixés par la loi. Il permet en outre d'appuyer notre demande d'astreinte financière pour faire respecter la trajectoire climatique de la France à l'horizon 2030.

Le 10 mars, le Conseil d'État a convoqué les associations de l'Affaire du Siècle, aux côtés de la commune de Grande-Synthe, du Haut Conseil pour le Climat et des représentant-es du gouvernement, à une audition inédite visant à évaluer si les ministères avaient mis en place des mesures climatiques suffisantes pour permettre à la France de respecter ses objectifs climatiques à l'horizon 2030.

**Le 10 mai, [le Conseil d'État a de nouveau condamné l'État français pour inaction climatique](#)**, suivant ainsi les conclusions du rapporteur public présentées lors de l'audience du 12 avril. Le Conseil d'État constate de nouveau l'insuffisance des politiques climatiques prises par l'État depuis sa condamnation en 2021. Comme les associations de l'Affaire du Siècle l'ont démontré, l'État français persiste dans son inaction et la France ne pourra pas atteindre les objectifs 2030 avec les mesures actuelles. **Le Conseil d'État donne jusqu'au 30 juin 2024 à l'État pour prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de - 40 % en 2030.**



## JUSTICE POUR LE VIVANT



Attaqué en justice en janvier 2022 par cinq associations de protection de l'environnement (Notre Affaire à Tous, POLLINIS, Biodiversité sous nos pieds, Anper-Tos et l'ASPAS) pour sa défaillance dans la mise en œuvre de procédures d'évaluation et de mise sur le marché des pesticides réellement protectrices de la biodiversité, [l'État français a choisi une ligne de défense qui méconnaît le droit et la science](#), dans son mémoire en défense déposé le 19 décembre 2022.

En réponse, le 24 janvier 2023, nous avons déposé avec nos partenaires [un mémoire en réplique auprès du tribunal administratif de Paris](#) afin de répondre aux arguments de défense de l'État et démontrer qu'il a bien la capacité d'agir pour enrayer la sixième extinction de masse.

Alors que la clôture de l'instruction était fixée au 10 février, le géant allemand de l'agrochimie Bayer, qui a absorbé Monsanto en 2018, a déposé le 31 janvier [une demande d'intervention aux côtés de l'État français](#). **C'est finalement toute l'industrie de l'agrochimie, par l'intermédiaire de son lobby Phytéis, qui a fait savoir au tribunal le 10 février vouloir intervenir pour défendre l'État dans ce dossier.** Cette demande d'intervention montre que les procédures d'évaluation et de mise sur le marché des pesticides répondent aux impératifs économiques des firmes de l'agrochimie, et non à l'obligation de protéger la biodiversité contre ces substances toxiques.

Le 13 mars, nos associations ont transmis aux juges leur [mémoire en réponse aux arguments du lobby de l'agrochimie](#) qui cherche à faire annuler le procès et à maintenir le système actuel d'homologation des pesticides.



Le 29 juin, le tribunal administratif de Paris a rendu [un verdict historique](#). La justice reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'État dans l'effondrement du Vivant, et ses insuffisances dans l'évaluation des risques des pesticides. Le tribunal n'ordonne toutefois pas à l'État de revoir les méthodologies d'évaluation des risques – contrairement à ce que préconisait la rapporteure publique lors de l'audience du 1er juin, estimant qu'il ne peut être établi juridiquement avec certitude qu'une meilleure évaluation permettrait de « *modifier significativement la Nature ou le nombre [des pesticides] mis sur le marché* ».

Sur ce dernier point, les associations ont décidé de faire appel devant la cour administrative d'appel de Paris [le 8 septembre](#) pour obtenir **l'obligation pour l'État de combler les failles des méthodes d'évaluation des risques des pesticides, reconnues de manière historique dans le premier verdict**. [Un mémoire complémentaire détaillant nos arguments a été déposé le 24 novembre](#). L'État, condamné à respecter les objectifs des plans Ecophyto et à mieux protéger ses eaux, a lui-même fait appel de la décision de juin, s'enfermant dans un refus d'agir pour enrayer l'effondrement de la biodiversité.

La 7 septembre, [Notre Affaire à Tous et POLLINIS ont également été auditionnées](#) par la commission d'enquête parlementaire sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs de réduction des pesticides, qui a rendu son rapport en décembre.



## L'INACTION DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE POLLUTION DE L'AIR

Le 24 novembre 2023, le Conseil d'État a procédé à une troisième liquidation de l'astreinte qu'il avait mis en place pour pousser l'État français à agir, enfin, pour lutter contre la pollution de l'air, et constate par-là l'insuffisance renouvelée des mesures mises en place. Ce sont ainsi 10 millions d'euros qui seront alloués au budget de plusieurs organismes publics, du fait des dépassements persistants des valeurs limites dans les zones de Paris et Lyon pour le dioxyde d'azote. Ce contentieux, initié par les Amis de la Terre et auquel Notre Affaire à Tous est co-requérante, a pourtant été lancé en 2015, pour faire appliquer une directive datant de 2008.

La situation n'est pourtant pas prête d'être réglée, lorsqu'on constate l'insuffisance des plans de protection de l'atmosphère nouvellement adoptés, pourtant outils réglementaires principaux de l'État pour agir en la matière au niveau local. Notre Affaire à Tous a ainsi initié une nouvelle campagne juridique en 2023, *Pour un droit à respirer*, pour dénoncer cette carence (voir 3.1 Les groupes locaux).





## AGIR AU NIVEAU EUROPÉEN

### DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES

Après la Commission européenne début 2022, **le Conseil de l'Union européenne a voté en décembre 2022 sa version de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises** : [le texte voté est sorti des négociations considérablement appauvri en raison notamment des pressions de la France, et ce en dépit des déclarations publiques du Gouvernement.](#)

[Alors qu'une majorité de citoyen·nes et un grand nombre d'organisations de la société civile soutiennent les objectifs et ambitions de la directive](#), le manque d'ambition du Conseil a été tout d'abord désavoué par les votes en commissions du Parlement européen qui se sont en très large majorité positionnés en faveur d'obligations plus larges en termes de respect des droits humains et de l'environnement pour les entreprises. [Le jeudi 1er juin 2023](#), le Parlement européen réuni en plénière a finalement adopté sa position en votant en faveur de l'essentiel des avancées permises par les commissions JURI et ENVI.

Alors que les négociations en trilogue ont démarré afin de trouver un compromis entre les trois versions du texte, Notre Affaire à Tous a poursuivi son travail de plaidoyer et de mobilisation, avec les allié·es des coalitions françaises et européennes (Forum Citoyen pour la RSE, ECCJ, la campagne Justice Is Everybody's Business). **Le 11 septembre, une statue gonflable de plus de 10 mètres de haut, représentant la justice poignardée dans le dos, est érigée devant Bercy, pour demander au gouvernement français de cesser de faire pression pour affaiblir le projet de directive européenne** sur le devoir de vigilance, notamment en ce qui concerne le secteur financier et les obligations climatiques des entreprises. A cette occasion, les organisations du FCRSE



ont publié [un document d'analyse](#) faisant **des recommandations aux décideurs pour arbitrer au mieux entre les différentes versions du texte, à la lumière des premières actions en justice** fondées sur la loi française sur le devoir de vigilance.

Les trois institutions européennes ont finalement conclu [le 14 décembre](#) un accord politique affaibli sous la pression de la France et du lobbying d'acteurs financiers tels que BlackRock : l'accord trouvé exclut ainsi tous les services financiers de l'obligation générale de vigilance, renvoyant leur inclusion à une future législation.

### SOUTENIR LES CONTENTIEUX EUROPÉENS

Notre Affaire à Tous était à Strasbourg pour soutenir, [le 29 mars](#) les Aînées Suisses pour le climat, et le 28 septembre les 6 jeunes portugais·es, avant [leurs audiences historiques devant la Grande Chambre de la Cour Européenne des Droits de l'Homme](#). **Dans le dossier Duarte Agostinho contre le Portugal et 32 autres États européens, Christel Cournil, Notre Affaire à Tous et Paul Mougeolle ont présenté des observations écrites en tant que tierces parties.**



# AGIR CONTRE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

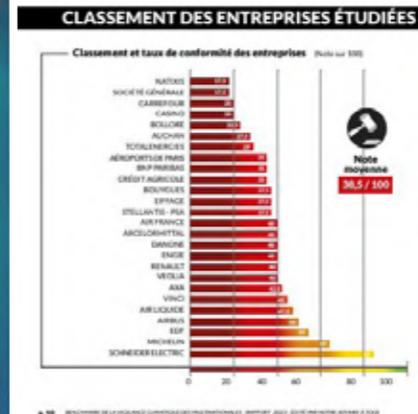
## RAPPORT - BENCHMARK DE LA VIGILANCE CLIMATIQUE DES MULTINATIONALES, 4ÈME ÉDITION

Notre Affaire à Tous a publié lundi 12 juin 2023 la quatrième édition du [Benchmark](#) de la vigilance climatique des multinationales qui passe au crible les mesures de vigilance climatique de 26 grandes entreprises françaises emblématiques issues de secteurs d'activités fortement émetteurs.

La publication de l'édition 2023 du Benchmark de la vigilance climatique a donné lieu à plusieurs présentations publiques.

La première - et sans doute la plus importante - s'est tenue à l'Assemblée nationale où était organisée une soirée débat le 12 juin 2023 en présence notamment des députés Marie Pochon et Dominique Potier.

À la suite de cet événement, l'équipe Benchmark de Notre Affaire à Tous a eu l'occasion de présenter le



rapport lors de divers événements de plaidoyer notamment dans le cadre des discussions relatives à la directive européenne sur le devoir de vigilance où nous avons pu exposer nos résultats à la représentation permanente des États membres au sein de l'Union européenne (29 juin 2023).

Le Benchmark de la vigilance climatique a également été présenté à notre partenaire européen ECCJ (14 juin 2023), lors d'une séance du groupe de travail informel « GGON LWG » (15 juin 2023), au cours d'un séminaire de travail organisé par l'un de nos financeurs à Bruxelles (20 juin 2023).

Le Benchmark a aussi été présenté devant un panel d'entreprises dans le cadre d'une réunion organisée par l'association des Entreprises pour les droits de l'homme (12 juillet 2023).

Enfin, Notre Affaire à Tous a eu l'occasion de présenter les résultats du benchmark lors de l'émission de radio « [On n'arrête pas l'éco](#) » de juin 2023.

## ACTIONS EN JUSTICE CONTRE TOTAL ENERGIES

### ● POUR MANQUEMENT À SON DEVOIR DE VIGILANCE EN MATIÈRE CLIMATIQUE



La coalition d'associations et de collectivités territoriales engagées dans l'action en justice contre la stratégie climatique de TotalEnergies a répondu, par des conclusions déposées le 10 février devant le tribunal judiciaire de Paris, à la stratégie de l'inaction climatique et aux manœuvres dilatoires de la multinationale et a demandé au juge d'ordonner à la multinationale de prendre des mesures de suspension des nouveaux projets pétroliers et gaziers dans l'attente du jugement du tribunal.

Dans une ordonnance rendue le 6 juillet 2023, le juge de la mise en état a déclaré l'action judiciaire irrecevable. Une décision inquiétante alors que plusieurs autres actions judiciaires fondées sur la loi sur le devoir de vigilance ont également été déclarées irrecevables ces derniers mois : Projets Tilenga et EACOP en février, affaire Suez/Chili en juin, et EDF Mexique en décembre.

Quelques jours plus tard, une investigation du média lanceuralerte.org a révélé un possible conflit d'intérêt entre le magistrat ayant rendu la décision et l'entreprise TotalEnergies.

Le 10 novembre 2023, la coalition a fait appel de la décision, entendant ainsi contester la restriction de l'accès à la justice opérée par cette dernière, allant à l'encontre de l'esprit du législateur et des nombreux rapports soulignant l'urgence climatique.

La décision de la Cour d'appel sera rendue le 18 juin 2024.



### ● TOTALMENT



Comme nous le demandions dès 2021, suite aux révélations de 3 chercheurs, le Sénat a lancé début décembre une commission d'enquête portant sur « les moyens mobilisés et mobilisables par l'État pour assurer la prise en compte et le respect par le groupe TotalEnergies des obligations climatiques et des orientations de la politique étrangère de la France ». Initiée par le sénateur EELV Yannick Jadot, qui en sera le rapporteur, elle est présidée par le sénateur LR Roger Karoutchi.

Cette commission pourrait permettre de mettre en lumière le rôle de TotalEnergies dans la crise climatique actuelle et notamment leur connaissance dès les années 70 de l'impact de leurs activités sur le climat.

## ● POUR PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES

Dans une décision rendue le 16 mai 2023, **le tribunal judiciaire de Paris a finalement jugé recevable le recours de Greenpeace France, des Amis de la Terre France et de Notre Affaire à Tous contre TotalEnergies pour pratiques commerciales trompeuses.** Après cette première victoire d'étape, les débats contradictoires sur le fond peuvent désormais commencer devant la juridiction.

Suite à cette première décision, TotalEnergies a cependant fait appel de l'intérêt à agir de Notre Affaire à Tous en défense des consommateurs. **La Cour d'appel a finalement rejeté les arguments de la multinationale pétro-gazière le 8 décembre 2023,** confirmant ainsi que Notre Affaire à Tous avait bien un intérêt à agir pour poursuivre en justice des acteurs pour pratiques commerciales trompeuses et plus largement en protégeant les consommateur·ices, dès lors que cela porte sur des enjeux climatiques et environnementaux.

Cette deuxième victoire d'étape confirme ainsi le jugement rendu en première instance. Une décision sur le fond devrait intervenir d'ici la fin de l'année 2025.



## PLAINTÉ CONTRE LA FIFA

En novembre 2022, la FIFA avait fait l'objet de plaintes pour greenwashing par six associations européennes dont Notre Affaire à Tous, en raison d'allégations mensongères de neutralité carbone entourant la Coupe du monde 2022 au Qatar.

Dans son verdict du 6 juin 2023, la Commission suisse pour la Loyauté a rejeté les objections de la FIFA, affirmant qu'elle avait diffusé une impression trompeuse de neutralité climatique. Les plaintes soulignaient notamment le non-comptage des émissions de CO<sub>2</sub> des trajets quotidiens en avion des supporters et la sous-estimation des émissions liées à la construction des stades.

Il a ainsi été demandé à la FIFA de « renoncer à l'avenir aux allégations contestées, en particulier que la Coupe du monde de football organisée en 2022 au Qatar serait neutre pour le climat et en CO<sub>2</sub> ». Cette victoire devant l'autorité suisse est un message fort envoyé aux grandes compétitions sportives et plus largement aux entreprises qui ont des pratiques de greenwashing commercial agressives.



## ACTIONS EN JUSTICE CONTRE BNP PARIBAS

### ● POUR SON SOUTIEN FINANCIER AUX NOUVEAUX PROJETS D'ÉNERGIES FOSSILES : L'AFFAIRE BNP PARIBAS



Les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France, qui avaient mis en demeure BNP Paribas de se conformer à ses obligations de vigilance le 26 octobre dernier, **ont décidé d'assigner la banque en justice le 23 février**. Face à sa contribution significative aux dérèglements climatiques, **les associations demandent à BNP Paribas de mettre fin à ses soutiens financiers aux nouveaux projets d'énergies fossiles** et d'adopter un plan de sortie du pétrole et du gaz. Il s'agit d'un procès historique : **le premier contentieux climatique au monde visant une banque commerciale**.

Le lendemain, à l'initiative du collectif Scientifiques en rébellion, [600 scientifiques, dont des co-auteur·ices des rapports du GIEC, demandaient, dans une lettre ouverte](#) aux membres du conseil d'administration de BNP Paribas, de prendre leurs responsabilités face à la catastrophe écologique en cours en cessant tout soutien à l'ouverture de nouveaux gisements pétroliers et gaziers.

À quelques jours de son assemblée générale, BNP Paribas a pris de nouveaux engagements qui vont dans le bon sens mais [restent bien trop limités pour être impactants](#) et répondre aux demandes des ONG et aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance. Lors de l'AG de BNP Paribas, le 16 mai 2023, pour appuyer les demandes des associations, des représentant·es de la communauté scientifique, membres du collectif Scientifiques en rébellion, [ont endossé le rôle d'actionnaires pour demander des comptes au conseil d'administration](#).

Le 15 novembre, dans une lettre ouverte, [1 240 étudiant·es issu·es d'universités et de grandes écoles \(AgroParisTech, Ecole polytechnique, HEC...\)](#) se sont engagé·es à ne pas rejoindre les rangs de la banque française en raison de son soutien à de nouveaux projets d'extraction de pétrole et de gaz.

Les associations appellent à rejoindre les plus de 50 000 personnes qui ont déjà signé la [pétition internationale de soutien à l'Affaire BNP](#) pour faire entendre leurs voix dans ce procès inédit et demander la fin des soutiens financiers aux nouveaux projets d'énergies fossiles.

### ● POUR SON SOUTIEN À DES ACTEURS LIÉS À LA DÉFORESTATION



**Le 27 février 2023, l'ONG brésilienne Comissão Pastoral da Terra (CPT) et Notre Affaire à Tous ont assigné BNP Paribas** - sur la base de la loi relative au devoir de vigilance - devant le tribunal judiciaire de Paris pour avoir fourni des services financiers à Marfrig, l'un des plus grands producteurs de viande bovine au monde. Les fournisseurs de Marfrig se sont livrés à [une déforestation illégale et grave de l'Amazonie, à l'accaparement de terres dans des territoires autochtones protégés et au travail forcé dans des élevages de bétail](#). Malgré cela, entre 2019 et 2022, la BNP a continué d'apporter un soutien financier important à Marfrig sans conditionner cette aide à l'implémentation d'un plan zéro-déforestation. Elle a ainsi manqué de prudence dans ses relations commerciales et participé à retarder l'action en faveur de la préservation de l'Amazonie alors même qu'elle savait que Marfrig est un acteur problématique et controversé depuis plus de 10 ans.

## ACTION EN JUSTICE CONTRE CASINO



En janvier 2023, l'association Jupaú a officiellement annoncé sa volonté de rejoindre la coalition à l'origine de l'action en justice contre le groupe Casino. Cette coalition, constituée d'organisations de défense des droits des peuples autochtones et d'association internationales, dont Notre Affaire à Tous, a assigné en justice la chaîne de supermarchés en mars 2021, pour manquement à son devoir de vigilance sur la déforestation illégale et l'accaparement des terres des peuples autochtones en Amérique du Sud.

Représentante du peuple autochtone Uru-EU-Wau-Wau, l'association Jupaú souhaite obtenir la réparation des dommages environnementaux et des violations des droits humains causés par la déforestation illégale et l'élevage bovin. Trois fermes illégales présentes dans leur territoire ont notamment été identifiées comme connectées au groupe Casino.

Malgré l'annonce de la cession de ses filières et enseignes en Amérique du Sud, la coalition est bien déterminée à poursuivre son action en justice contre le groupe Casino afin de faire reconnaître la responsabilité des distributeurs français dans la déforestation du poumon du monde et obtenir réparation pour les dommages causés aux victimes locales.

Le 14 octobre, Notre Affaire à Tous a participé à la Marche pour l'Amazonie, à Paris. Organisée notamment par l'association Jiboiana, à l'occasion de la venue en France d'une délégation de 5 représentant-es autochtones brésilien-nes, elle avait pour objectif de défendre d'une seule voix les droits des peuples autochtones tout en rappelant l'impact de groupes français comme Casino sur les forêts, les cours d'eau et la biodiversité amazonienne.



## INTERVENTIONS PUBLIQUES SUR LA RESPONSABILITÉ CLIMATIQUE DES MULTINATIONALES

Durant l'année 2023, Notre Affaire à Tous est intervenue à de nombreuses reprises sur la question de la responsabilité climatique des multinationales :

- « **Les recours stratégiques en matière climatique** », Intervention dans le cours de Master 2 Transition Écologique de Marine Fleury, 22 décembre 2023, Université Paris 1
- « **Table ronde - Devoir de vigilance : réussites, échecs et perspective. Regards croisés entreprises/société civile** », Paris, 13 décembre 2023
- « **Plaidoyers et contentieux stratégiques de Notre Affaire à tous** », Colloque Le droit : *une arme au service du vivant ? Plaidoyers et contentieux stratégiques*, organisé par Anne-Sophie Denolle et Christel Cournil, 11 décembre 2023, Université de Rouen
- « **Changement climatique et droit humains** », intervention dans le cours de Droits fondamentaux du professeure Marie Gren, Vendredi 8 décembre 2023, Université Paris 1
- « **The role of civil society organizations in climate change governance. The case of Notre Affaire à Tous** », *One-day expert workshop in Oxford 'Climate Litigation Unleashed: Catalysing Action against States and Corporations'*, The Bonavero Institute of Human Rights (Faculty of Law, University of Oxford), 22 novembre 2023, Oxford.
- « **L'arme du droit au service de la lutte contre le changement climatique** », 8 nov. 2023, Module d'enseignement « Gestion de Projets » pour le Master 2 Droit et Gestion de l'environnement et du Développement Durable de la Faculté de Droit sous la direction de Céline Avenel, coordinatrice pédagogique au Centre de Soutien aux Innovations Pédagogiques de l'Université de Montpellier.



**JÉRÉMIE SUISSA** Cette pomme de pin blanchie vient de la forêt de Landiras dans les Landes, qui a été incendiée durant l'été dernier. C'est là-bas qu'on a fait la conférence de presse un an après l'AFFAIRE DU SIÈCLE.

En arrivant sur place, on était étonnés. Dans un endroit de désolation, il restait des pommes de pin qui semblaient aller bien. Il y avait à nouveau des jeunes pousses de sapins, de pinèdes, etc...

On peut se dire « Très bien, rien n'est perdu. Après des incendies pareils, ça repousse. Malgré tout le bazar qu'on met dans l'équilibre global, si on se bouge, on peut encore inverser et sauver pas mal de choses. » Ça donne beaucoup d'espoir.

Mais l'ironie, c'est qu'à quelques kilomètres de là, le gouvernement est en train d'autoriser des nouveaux forages pétroliers dans la forêt de La Teste de Buch. On sera toujours derrière l'État quand il fait ce genre de dinguerie.



- « **La construction juridique d'une responsabilité climatique des multinationales** », 17 octobre 2023, Sciences Po Lille, intervention dans le cours de Droit de l'environnement de Mme Chloë Geynet-Dussauze
- « **La place du droit au sein du mouvement climat** », table ronde organisée à la suite de la projection du documentaire « *Pourquoi on se bat* » de Camille Etienne et Solal Moisan, 7 juillet 2023, Académie du climat Paris.
- « **Oil & Gas corporate climate litigation** », 29 juin 2023, World Benchmarking Alliance (WBA) Assessing the credibility of transition plans in the Oil & Gas sector, Londres.
- « **Contentieux fondés sur le devoir de vigilance : à quoi s'attendre après les premières décisions ?** », 27 juin 2023, Sommet du droit de l'entreprise, Pavillon d'Armenonville, Paris.
- « **Dimensions environnementales et climatiques du devoir de vigilance** », 14 juin 2023, Bruxelles
- « **The French law on the duty of vigilance as a new avenue for corporate climate litigation** », *Spring academy: The European turn to sustainability due diligence: From concept to obligation*, 4 avril 2023, La Haye (Pays-Bas).
- « **Les ambitions et les limites du devoir de vigilance sur les questions climatiques : le regard des ONGs** », Colloque sur « *Le devoir de vigilance des entreprises : L'âge de la maturité ?* », sous la direction scientifique de Mme Aurélie Brès et M. Christophe Maubernard, 25 Mai 2023, Université de Montpellier.
- « **La fabrique des recours climatiques fondés sur le devoir de vigilance** », 22 Mai 2023, Université Lyon Paris II
- « **L'Affaire du Siècle, Urgenda, Klimaatzaak : outils des ONG pour changer le monde** », École supérieure des métiers du droit (ESMD), 16 février 2023, Paris.
- « **Changement climatique et droit humains** », intervention dans le cours de Droits fondamentaux du professeure Marie Gren, Vendredi 8 décembre 2023, Université Paris 1

## Notre Affaire à Tous a également participé à certains podcasts et autres émissions radio, et notamment :



« **La vigilance climatique : quels enjeux ?** » Intervention avec Paul Mougeolle dans le Podcast « *Responsabilités* » de Charlotte Michon, 26 septembre 2023  
<https://deezer.page.link/3WyxnpaBaFpDcVYJ8>



Focus sur les résultats du benchmark de la vigilance climatique des multinationales lors de l'émission de radio « **On n'arrête pas l'éco** », juin 2023  
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/on-n-arrete-pas-l-eco/on-n-arrete-pas-l-eco-du-samedi-01-juillet-2023-6798127>



« **Climat : des recours qui peuvent vraiment changer la donne ?** » Podcast tiré du cycle de conférences sur les Procès du siècle du MUCEM  
<https://www.mucem.org/programme/climat-des-recours-qui-peuvent-vraiment-changer-la-donne>



## AGIR À L'ÉCHELLE LOCALE DANS LES CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Le groupe Recours Locaux a commencé l'année 2023 avec une **réunion stratégique annuelle** qui a permis de faire le point sur les projets effectués en 2022 et de prévoir des axes d'amélioration et d'exploration pour 2023, à savoir continuer nos activités sur la lutte contre l'artificialisation des sols et le contentieux climatique local et développer les formations. Le fonctionnement du groupe bénévole reprend de plus belle.

Nous avons également accueilli **une nouvelle stagiaire** au sein du groupe Recours Locaux, pour nous appuyer dans la réalisation d'un guide sur la lutte contre l'artificialisation des sols.

### ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE DE COLLECTIFS ET ACTIONS EN JUSTICE



Tout au long de l'année 2023, Notre Affaire à Tous a poursuivi les recours en cours en 2022, et a initié de nouveaux projets de recours toujours dans la perspective de lutter pour une meilleure effectivité du droit de l'environnement y compris à un échelon local.

Le projet phare de cette année 2023 a été l'écriture du guide juridique sur la lutte contre l'artificialisation des sols.

**Notre Affaire à Tous s'est impliquée dans plusieurs dossiers de contentieux locaux en soutenant des collectifs locaux :**

Carte des luttes locales. Reporterre

- **LUTTE CONTRE LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PÔLE DE SANTÉ RASANT UNE FORÊT EN BORDURE DU LAC LACANAU**

L'association Vive la forêt a obtenu [deux victoires décisives](#) puisque désormais, **les trois décisions administratives nécessaires au projet de centre de santé de luxe attaquées ont été annulées** en première instance. Cette action a permis de protéger un espace naturel remarquable d'une artificialisation des sols inutile, induisant une perte importante concernant une biodiversité et des paysages exceptionnels.

- **LUTTE CONTRE L'IMPLANTATION D'UNE USINE DE LAINE DE ROCHE SUR DES TERRES AGRICOLES**

Après deux mémoires produits en 2022 pour un intervenant volontaire membre du collectif Stop Rockwool, le tribunal administratif a annulé partiellement l'autorisation d'exploitation de Rockwool. Cette décision, concernant une usine de fabrication de laine de roche dont les impacts sur la santé et sur l'environnement sont particulièrement importants, a permis de contraindre l'industriel à effectuer une étude de l'impact du cumul des incidences. Cette décision du juge administratif vient conforter le fait que les industriels ne peuvent pas réaliser des études d'impacts qui évaluent chaque incidence indépendamment mais doivent bien prendre en compte le cumul des incidences. Les associations requérantes ont donc poursuivi la lutte juridique pour tenter de faire annuler totalement cette autorisation administrative.



## ● LUTTE CONTRE L'EXTENSION DU CENTRE COMMERCIAL WESTFIELD ROSNY 2

Fruit d'une lutte qui a duré plusieurs années, plusieurs associations de protection de l'environnement ont obtenu devant le juge administratif l'annulation des permis de construire visant à l'extension du centre commercial Westfield Rosny 2. Le tribunal administratif de Montreuil a en effet considéré que les porteurs de projet n'ont pas régularisé les irrégularités du projet dans le délai d'un an qui lui était imparti.

Grâce à une importante mobilisation citoyenne, les habitant·es avaient massivement participé à l'enquête publique et 85% s'étaient prononcé·es contre le projet d'extension. Suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur, la justice administrative a mis fin à ce projet en reconnaissant que ces permis étaient illégaux, au regard notamment de leur impact sur l'environnement.

## ● PERMIS DE CONSTRUIRE ILLÉGAUX À AUDENGE

Notre Affaire à Tous a co-rédigé, avec l'avocat en charge du dossier, un recours indemnitaire préalable, porté conjointement avec deux autres associations, Audenge Citoyenne, et la CEBA. Ce recours vise à faire reconnaître la responsabilité de la commune d'Audenge du fait de la délivrance de permis de construire au mépris de la loi littoral et à obtenir la réparation du préjudice écologique découlant de l'artificialisation illégale engendrée par l'octroi de ces permis de construire.

En effet, le littoral est la zone en France qui subit le plus la pression foncière, peu importent les catastrophes naturelles et les risques climatiques pesant sur cette zone. Face à cette pression foncière, des élu·es locaux peuvent être tenté·es de délivrer des permis de construire, au mépris des normes urbanistiques protégeant l'environnement, afin de permettre un plus grand développement de leur commune. Les associations environnementales ne peuvent pas vérifier la légalité de tous les permis délivrés et les communes peuvent être tentées de penser qu'une fois le délai de recours passé contre le permis de construire (qui est de deux mois), elles peuvent se laver les mains de l'illégalité de leur acte. Cette action vise donc à faire reconnaître



que même plusieurs années après, les citoyen·nes peuvent demander des comptes pour obtenir la réparation des préjudices environnementaux engendrés, dans l'espoir de réduire la tentation pour les communes de délivrer des permis de construire illégaux augmentant l'artificialisation des sols dans ces environnements particulièrement sensibles.

En décembre 2023, la demande préalable indemnitaire a été envoyée à la commune. Elle est un préalable obligatoire à la saisine du juge. Un groupe d'étudiant·es de la clinique Sciences Po Toulouse dirigé par Christel Cournil a préparé des supports de communication qui accompagneront ce recours.

## ● LUTTE CONTRE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Notre Affaire à Tous s'est positionnée contre la restriction des libertés associatives qui est en cours.

Ainsi, elle a porté un recours contre le décret sur le contrat d'engagement républicain, qui conditionne l'octroi de subventions ou d'agrèments à la signature de ce contrat. Or, il pourrait être interprété par les autorités publiques comme forçant les associations à s'engager à ne pas recourir notamment à des actions de désobéissance civile, un moyen d'action historiquement utilisé pour protéger l'environnement. Le recours a été porté aux côtés de 25 associations dont Greenpeace, FNE, les Amis de la Terre, Sherpa,... et a été perdu mais a ancré l'association dans la défense du mouvement de désobéissance civile. De plus, dans le cadre de ce recours, le Conseil d'État a précisé l'interprétation qui devait être faite des engagements des associations, et en a limité la portée. Il a donc permis, malgré ce refus d'annulation, de limiter l'atteinte aux libertés civiles.



Notre Affaire à Tous a également été co-requérante aux côtés d'Alternatiba Poitiers, dont les subventions allaient être coupées sur la base du contrat d'engagement républicain, pour avoir organisé un atelier de formation sur la désobéissance civile. Ce recours s'est soldé par une victoire en novembre 2023 devant le tribunal administratif de Poitiers. Cette victoire vient renforcer la lecture restrictive de la loi qui avait été faite par le Conseil d'État. Dans cette décision, le tribunal administratif juge qu'une association ne contrevient à l'engagement premier du contrat d'engagement républicain que si elle entreprend des actions non seulement manifestement contraires à la loi, mais également violentes ou susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. Ainsi, même si la loi demeure, sa portée a été particulièrement réduite

par les juridictions administratives, ce qui permet une meilleure protection des capacités d'action des associations notamment environnementales.

## ● SOUTIEN AUX SOULÈVEMENTS DE LA TERRE

Suite aux manifestations de Sainte-Soline de mars 2023 contre les méga-bassines, Le gouvernement a publié un décret de dissolution du mouvement des Soulèvements de la Terre, ce qui a créé l'émoi au sein de l'ensemble du mouvement écologiste et du mouvement en défense des droits humains.

Notre Affaire à Tous a souhaité apporter sa pierre à l'édifice en participant à l'intervention volontaire aux côtés de Greenpeace, la Ligue des droits de l'Homme et les associations alliées aux soutiens du mouvement, dans le cadre du référé-suspension et du recours pour excès de pouvoir porté contre ce décret de dissolution.

Le décret a été suspendu en août 2023 puis définitivement annulé en novembre 2023 par le Conseil d'État.



## SENSIBILISATION ET PLAIDOYER SUR LA LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

L'artificialisation des terres est une menace très importante notamment pour la biodiversité et l'adaptation des territoires face au changement climatique. Le groupe Recours Locaux a entrepris un travail de recherche et de sensibilisation sur la lutte contre l'artificialisation afin de publier un guide juridique en décembre 2023 à destination des collectifs qui souhaitent s'approprier le sujet pour mieux combattre ce phénomène.

Tout au long de l'écriture du guide, le groupe Recours Locaux s'est associé au Réseau Action Climat pour participer au plaidoyer associatif auprès des parlementaires, particulièrement au sujet de la loi visant la facilitation de la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (ZAN) publiée en juillet 2023.

Notre Affaire à Tous a ainsi participé à des auditions auprès de député·es et de sénateur·rices, et a dispensé une formation aux parlementaires à l'Assemblée Nationale en avril 2023 pour les sensibiliser sur le détricotage du dispositif ZAN qui était en cours.



### ● PARTICIPATION AU FESTIVAL LES RÉSISTANTES 2023

Cet été a été l'occasion pour Notre Affaire à Tous de réaffirmer sa présence auprès des luttes locales en intervenant à plusieurs animations du festival Les Résistantes, qui fut un franc succès sur 4 jours de festivals sur le plateau du Larzac (Languedoc Roussillon). Plus de 7000 participant.es prêt.es à se former pour mieux lutter contre les projets polluants en France.

- **Table ronde sur les projets polluants** : Animation d'une table ronde auprès de Maître Delalande, Maître Mazas, et Ingrid (bénévole Extinction Rebellion), plus de 100 personnes présentes.
- **Formation b.a-ba sur les Recours Locaux** : dont voici un [article compte rendu](#), une quarantaine de personnes présentes.
- **Formation sur la lutte contre l'artificialisation des sols** : en collaboration avec le RAC, près de 70 personnes présentes.
- **Formation en interne** : une formation interne sur la compensation écologique a été donnée.



# FAIRE CONNAÎTRE LES DROITS ENVIRONNEMENTAUX ET LES INÉGALITÉS CLIMATIQUES



Afin d'œuvrer pour un droit de l'environnement plus ambitieux, nous devons convaincre les législateur·ices, mais également les juges et l'opinion publique, en actionnant le levier de la mobilisation citoyenne et du soutien du grand public. Cela passe par documenter et informer sur les impacts des changements climatiques et les inégalités qu'ils aggravent ou génèrent.



## INÉGALITÉS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

L'année 2023 a été rythmée par la poursuite des grands objectifs du groupe de travail Inégalités climatiques : effectuer une veille et récolter des données concernant ces inégalités, sensibiliser le grand public sur les réalités et les enjeux de ces inégalités, informer sur les impacts inégaux des changements climatiques - en particulier sur des thématiques souvent laissées dans l'ombre - et porter ces éléments pour protéger les droits de tous et toutes.

### IMPACTS : LA REVUE DE PRESSE DES INÉGALITÉS CLIMATIQUES

La revue IMPACTS, au format plus complet s'éloignant de la simple revue de presse depuis 2022, s'est vue enrichie cette année de numéros courts, collant à l'actualité. Ces numéros hors-série ont été l'occasion pour les bénévoles du groupe de faire le point sur certaines problématiques afin d'alimenter les réflexions des lecteur·rices :

- Impacts : le bilan de l'été 2022
- La sécheresse en France en plein hiver
- La relance du nucléaire en France se fait-elle dans le respect de la démocratie environnementale ?
- Retraites, climat, même combat ?

Pour les formats plus longs permettant d'aborder de façon plus approfondies une thématique liée aux inégalités, croisant des apports théoriques, des témoignages et des interviews d'experts, un numéro a été publié en juin dernier se concentrant sur les questions de lutte LGBTQIA+ et justice climatique afin de visibiliser les impacts du dérèglement climatique sur ces personnes discriminées et leurs regards et solutions pour faire avancer la justice climatique.



## CONTRIBUTIONS AUPRÈS DE COMITÉS D'EXPERTS DE L'ONU DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DE LA FRANCE

La France a ratifié plusieurs traités internationaux protégeant les droits fondamentaux et, comme l'ensemble des pays concernés, est régulièrement évaluée par des experts sur son respect de ces conventions. Or, les droits humains sont mis en danger par les conséquences des changements climatiques et l'absence de mesures d'adaptation suffisantes, justes et équitables. C'est pourquoi cette année 2023, pour la première fois sur le sujet des inégalités climatiques, Notre Affaire à Tous a déposé deux contributions auprès de deux comités d'experts de l'ONU :

- le comité pour les droits économiques sociaux et culturels, pour lequel la contribution s'est notamment attachée à démontrer la violation de l'article 11 du Pacte International pour les droits économiques, sociaux et culturels au regard de l'accès à l'eau dans les territoires ultra-marins
- le comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, avec un focus sur trois thématiques : l'accès des femmes en France à la santé qui se détériore du fait du dérèglement climatique, les inégalités de genre au travail et l'impact du changement climatique sur ces problématiques, et le leadership des femmes face au changement climatique.



## CAMPAGNE « PLANÈTE BRÛLÉE, DROITS BAFOUÉS »

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration et la diffusion d'une campagne d'information destinée au grand public ; et portant sur les impacts des changements climatiques sur nos droits fondamentaux.

Le groupe de travail a d'abord effectué une revue littéraire et un état des lieux sur les liens entre droits humains et changement climatique à l'international. Ce travail considérable fut ensuite utilisé pour la rédaction du rapport « **Planète Brûlée Droits Bafoués : comprendre les liens entre droits fondamentaux et changement climatique** ».

Ce rapport vise à déjouer les idées reçues, expliquer le lien entre changement climatique et droits fondamentaux de manière pédagogique et claire, et d'outiller les lecteur·rices en les sensibilisant à un des leviers d'action efficaces de l'action climatique : la justice climatique. Il a pour second objectif de mettre en lumière le renforcement des inégalités à l'œuvre entre les États et entre les individus; en prenant en compte le rôle des acteurs dont l'influence est déterminante sur le climat et les droits humains (i.e. multinationales...).

Une campagne d'information de plus d'un mois fut également partagée sur les réseaux sociaux au cours de la rédaction du rapport afin de partager les éléments clefs de nos recherches ; et créer un momentum pour la première diffusion du rapport lors du **Webinar « Planète brûlée, Droits bafoués »** le 11 décembre 2023. Ce webinar rassembla 5 intervenantes : Morgane Joffredo, bénévole pour Amnesty International France qui a présenté un état des lieux des droits fondamentaux dans le monde; Racha Mousdikoudine de l'association Mayotte à Soif et Emma Feyeux (Notre Affaire à Tous) ont abordé les questions d'inégalités d'accès à l'eau sur l'île et le travail de Notre Affaire à Tous pour soutenir les populations locales ; Lucie Mendes de Energie Solidaire Occitanie qui a adressé les inégalités de logement et d'accès à l'énergie en France ; et enfin, Valentine Boyer (Notre Affaire à Tous) qui a conclu cette rencontre par une présentation des contentieux et voies de recours internationaux effectués par Notre Affaire à Tous au cours des dernières années ; notamment l'Affaire du Siècle, l'Affaire Casino, et la récente soumission au Comité pour l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF).



## PROJET « PRISONS ET RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX »

Le groupe de travail Inégalités climatiques a poursuivi son projet d'analyse des risques climatiques et environnementaux pour chacun des 188 établissements pénitentiaires du territoire français entamé en 2022. Un mapping de la situation de chaque établissement a été effectué permettant de mieux comprendre les problématiques structurelles et les impacts systémiques du dérèglement climatique sur les personnes détenues et les personnels pénitentiaires.

Les échanges avec des professionnel·les du secteur et des expert·es se sont poursuivis cette année. Dans ce cadre, **Notre Affaire à Tous a été auditionnée par le Comité Européen de Prévention de la Torture** sur les premiers résultats du mapping et le projet en général - le premier de son genre en Europe à s'intéresser aux conséquences des changements climatiques pour les prisonniers.

**Ce travail fera l'objet d'une publication complète en 2024.**

## CAMPAGNE « SOIF DE JUSTICE »

Si Notre Affaire à Tous se positionne depuis sa création sur la question de la justice climatique et environnementale, notamment via le groupe de travail Inégalités climatiques, aucun recours juridictionnel n'avait jusqu'ici été porté au nom et pour le compte de l'association. Notre Affaire à Tous a ainsi travaillé en 2023 pour donner corps au concept d'inégalités environnementales sur le terrain juridique, via l'angle des discriminations environnementales.

**Au début de l'année 2023, une dynamique de recherche-action autour de l'accès à l'eau potable à un prix raisonnable dans les Outre-mer et les défaillances de l'État en la matière a ainsi été engagée.** En effet, ces territoires sont particulièrement vulnérables aux conséquences du changement climatique (sécheresse, cyclone, ...). De plus, ils subissent le résultat de choix étatiques préjudiciables en matière environnementale comme l'autorisation d'utilisation des pesticides ou de l'orpaillage. Enfin, les personnes originaires de ces territoires vivent des inégalités issues d'une histoire et d'une sociologie-politique qui engendre des discriminations structurelles. Elle renvoie à une atteinte au droit fondamental à un environnement sain que subissent, de manière différenciée, ces territoires par rapport à l'hexagone. Elle cristallise les enjeux relatifs à la vie chère, à la pollution ou encore à l'organisation institutionnelle dans ces espaces souvent insulaires et isolés.

Cette recherche s'est appuyée sur un certain nombre d'entretiens avec des groupes locaux à Mayotte, en Martinique, à la Réunion, en Guadeloupe et en Guyane. Des discussions ont également été menées avec le Défenseur des droits. **Ce travail a abouti au lancement de la campagne « Soif de Justice », soutenue par un premier recours local en novembre 2023, avec la défense d'un référé-liberté relatif à la crise de l'eau à Mayotte, aux côtés de l'association Mayotte a soif.**

Plus globalement, la campagne « *Soif de Justice* » a pour objectif de mettre en lumière les difficultés structurelles communes aux différents territoires d'Outre-Mer en matière d'accès quantitatif et qualitatif à l'eau, entretenus par l'attitude discriminatoire de l'État face à cela. Deux préoccupations en sont le cœur : **servir les intérêts des communautés premières concernées et étoffer juridiquement le concept d'inégalité environnementale à travers le prisme des discriminations.**





## LA VEILLE JURIDIQUE DES CONTENTIEUX CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

En 2023, le groupe de travail international / veille juridique a poursuivi son activité de newsletter. Trois numéros ont été publiés, chacun contenant plusieurs fiches d'arrêts et un article abordant des thématiques diversifiées :

- Numéro 16 (janvier) : [Le traité sur la Charte de l'énergie](#)
- Numéro 17 (juin) : [L'avis consultatif devant les juridictions internationales : un outil pour faire avancer le droit du climat ?](#)
- Numéro 18 (décembre) : [Le projet de directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises](#)



Dans le prolongement de la newsletter n°16, le groupe a organisé une **conférence sur le Traité sur la Charte de l'Énergie (TCE)** le 30 janvier à l'Académie du Climat à Paris. La conférence a été un vif succès !

Quatre invitées spécialistes du sujet étaient présentes :

- Me Clémentine Baldon : avocate, notamment de jeunes attaquants des États devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) pour leur adhésion au TCE
- Hélionor de Anzizu : doctorante et juriste au CIEL (Center for International Environmental Law)
- Mathilde Dupré : co-directrice de l'Institut Veblen
- Yamina Saheb : ex-secrétaire du TCE et membre du GIEC

Par ailleurs, un groupe de travail s'est créé pour élaborer une base de données qui permettrait de répertorier et mettre en valeur les fiches d'arrêt rédigées par les bénévoles. Clément Brutti-Mairesse est désormais le référent du sous-groupe chargé de la création et du développement de la base de données.

Un autre groupe a été constitué pour suivre la campagne en faveur du droit à un environnement sain en Europe.

# RECONNAÎTRE LES DROITS DE LA NATURE ET LE CRIME D'ÉCOCIDE



Notre Affaire à Tous œuvre à la reconnaissance des droits de la Nature et du crime d'écocide. Nous voulons établir par la transformation de notre cadre juridique et la mobilisation citoyenne, une transformation des relations entre l'humain et la Nature.

## NOTRE PLAIDOYER POUR LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE LA NATURE

Notre plaidoyer pour la reconnaissance des droits de la Nature passe notamment par :

- Notre livre « **Les droits de la Nature - Vers un nouveau paradigme de protection du vivant** », le Pommier, 2022
- Notre projet « **Nature on the Board** » pour représenter la Nature en entreprise
- L'**accompagnement de collectifs et d'élus locaux** pour déployer les droits de la Nature à l'échelle du territoire





## NOS ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- **Représenter la Nature en entreprise - Nature on the Board**

Notre Affaire à Tous s'est associée au Earth Law Center, une ONG basée aux États-Unis, afin de lancer un projet intitulé *Nature on the Board* (NOTB) visant à représenter la Nature au conseil d'administration des entreprises. Cela fait suite à l'initiative de l'entreprise *Faith in Nature* (FIN) au Royaume-Uni qui a annoncé en septembre 2022 avoir nommé la Nature comme directeur non exécutif afin de mieux prendre en compte la voix de la Nature dans son processus décisionnel. FIN est pour cela assistée du collectif Lawyers for Nature et du Earth Law Center qui sont les représentants de la Nature au sein du conseil d'administration de FIN. Notre Affaire à Tous bénéficie ainsi du retour d'expérience du Earth Law Center pour lancer une dynamique similaire en France.

- **Parlement de la forêt de Chailluz - Janvier 2023**

Nous étions présents à Besançon fin janvier pour participer au *Parlement de la forêt de Chailluz* organisé par la scène nationale «Les 2 Scènes» de Besançon, dans le cadre du festival Sur Terre#3. Inspiré par le projet Parlement de Loire de Camille de Toledo et du POLAU, Parlement de la forêt est un projet d'action culturelle qui réunit une quinzaine d'étudiant-es volontaires de l'Université de Besançon et de spécialistes, à la croisée des chemins entre Education à l'environnement, Art, Science et Politique. Ce projet a débouché sur un Manifeste pour la reconnaissance de droits à Chailluz, dont la préface a été rédigée par Marine Yzquierdo pour Notre Affaire à Tous.

- **CODEV du Val-de-Marne - Février 2023**

Intervention à l'occasion de la convention annuelle du Conseil de développement du Val-de-Marne le 7 février pour répondre à la question suivante: « *A-t-on encore le droit de couper un arbre en ville?* »

- **Des droits pour la Garonne? - Mars 2023**

Intervention lors des journées du Village de l'eau au Centre Darwin à Bordeaux, organisées en mars. Nous avons participé à une table ronde avec Marie Toussaint (eurodéputée), Maxime Ghesquière (élu à Bordeaux) et Alexandre Zabalza (professeur de droit).

- **Comment représenter la Nature en entreprise? - Avril 2023**

Organisation d'une table-ronde pour échanger sur l'initiative « *Nature on the Board* » avec le Earth Law Center et Ultra Laborans le 26 avril sur le thème « *Comment représenter la Nature en entreprise ?* ».

- **Conférence à Strasbourg - Mai 2023**

Une conférence sur les aspects philosophiques, historiques et éthiques des droits de la Nature a été organisée par les bénévoles des Notre Affaire à Tous Strasbourg le 25 mai.

- **Festival Cinéfeuille (Tarn) - Juin 2023**

Intervention lors du Festival Cinéfeuille en juin.

- **Projet MerMéd - Juin 2023**

Notre Affaire à Tous était invitée au lancement du *projet MerMéd* en juin à Marseille et a présenté le projet qu'elle accompagne concernant le fleuve Tarn. Porté par l'Institut de Recherche pour le Développement et sous la coordination de Victor David, ce projet pluridisciplinaire a pour but de mener une étude scientifique de faisabilité sur la reconnaissance de la Mer Méditerranée comme sujet de droit.

- **Festival Agir pour le vivant - Août 2023**

Intervention lors du Festival Agir pour le Vivant à Arles pour parler de justice climatique et de droits de la Nature.

- **Parlement de Loire - Acte II - Septembre 2023**

Intervention à Blois dans le cadre de la Grande remontée de Loire auprès du collectif Vers un Parlement de Loire. Une Déclaration des droits de Loire est en cours de rédaction.

- **Droits des Salines (Martinique) - Septembre 2023**

Accompagnement de l'association Sové Lavi Salines dans la rédaction et le lancement de la Déclaration des droits des Salines en Martinique.

- **« Composer avec les vivants » - Septembre 2023**

Participation à une table-ronde organisée par EDF.

- **Salon Normandurable à Rouen - Octobre 2023**

- **Deuxième Forum International de l'Arbre à Genève - Octobre 2023**

- **Rencontres Jacques Copeau à Beaunes - Octobre 2023**

- **Droits de l'Arc (Bouches du Rhône)- Novembre 2023**

Accompagnement de l'association Arc Fleuve Vivant dans la rédaction et le lancement de la Déclaration des droits de l'Arc.

- **Droits de la Durance (Provence) - Novembre 2023**

Accompagnement de l'association SOS Durance Vivante dans la rédaction d'un manifeste pour les droits de la Durance, puis dans la rédaction et le lancement de la Déclaration des droits de la Durance.

- **Des droits pour le Lez - Novembre 2023**

Intervention auprès du collectif Rassemblez-Lez pour évoquer les droits du Lez dans l'Hérault.

- **Vers une internationale des rivières et autres éléments de la Nature - Novembre 2023**

Intervention lors du lancement du projet « *Vers une internationale des rivières* » porté par l'Institut d'études avancées de Nantes et le Lieu Unique, en collaboration avec Camille de Toledo et de nombreux·ses chercheur·ses associé·es.

- **Cycle de tables rondes organisé par Notre Affaire à Tous : Les outils à disposition des citoyen·es pour protéger les arbres - Novembre 2023**

Samedi 25 novembre, à l'Académie du Climat, nous avons proposé 3 tables rondes :

- Table ronde n°1 : *Comment protéger les arbres sur un terrain privé ?*
- Table ronde n°2 : *La protection des forêts publiques et l'accès à l'information en matière environnementale*
- Table ronde n°3 : *La protection des arbres en milieu urbain*

Des intervenant·es de renom, tels que Thomas Brail, Fondateur du GNSA, Benoit Hartenstein et Dominique Petit de l'association A.R.B.R.E.S, Nicole Bartoli de l'association Protection Arbres et Faune, et bien d'autres, étaient présent·es pour discuter de ces enjeux cruciaux !

Les actes de cette journée paraîtront en 2024.

- **Discussions stratégiques de l'Office français de la biodiversité - Novembre et décembre 2023**

Intervention dans le cadre du projet « *humains non-humains* » porté par l'Office français de la biodiversité (OFB), où des discussions stratégiques ont eu lieu à Lyon puis à Montpellier avec différents acteur·ices afin d'alimenter une feuille de route qui sera co-portée par l'OFB et plusieurs partenaires.

- **Droits de la Sambre - Décembre 2023**

Collaboration au projet SAMBRE 2030 visant à reconnaître la rivière Sambre comme sujet de droit d'ici 2030.

# SENSIBILISER ET FORMER TOUS LES PUBLICS À LA JUSTICE CLIMATIQUE



Notre Affaire à Tous a aussi pour mission de sensibiliser le grand public aux enjeux climatiques et environnementaux, en organisant ou participant à des événements, des colloques, des festivals.

Notre Affaire à Tous s'investit également dans l'accompagnement de projets pédagogiques. Historiquement dirigées vers les collèges et lycées, nos actions se déploient désormais avec les universités et écoles d'enseignement supérieur. Nous sommes ainsi partenaires de nombreuses cliniques universitaires et contribuons régulièrement à des cours de master.



L'année 2023 a été riche d'interventions dans le monde universitaire. Historiquement partenaire des cliniques de Sciences Po Toulouse et Sciences Po Paris, Notre Affaire à Tous a progressivement noué des liens avec de nouvelles cliniques (Université de Nanterre, ENS Rennes,...). Ces cliniques sont l'occasion d'accompagner des groupes d'étudiant·es dans des exercices professionnalisant dont le support est en général des projets ou questionnements en lien avec les actions de l'association. Parfois directement utiles pour les projets de l'association, ces collaborations sont aussi l'occasion de diffuser des connaissances et des pratiques sur la Justice climatique en direction de jeunes étudiant·es. Ainsi, les étudiant·es de la clinique de Sciences Po Paris ont travaillé sur la pollution de l'air, l'accès à l'eau en Outre-mer et la réglementation des PFAS, tandis que la clinique de Sciences Po Toulouse a permis à Notre Affaire à Tous d'explorer des sujets variés, tels que les droits de la Nature dans l'entreprise ou la valorisation des ressources internes de l'association.

**En 2023, Notre Affaire à Tous est également devenue partenaire du M2 ONG & coopération internationale de l'Université Paris 13, à travers un cours de 12h sur la Justice climatique.**

Au-delà de ces cadres de partenariat au long cours, Notre Affaire à Tous est intervenue régulièrement dans des formations de différentes natures : HEC, Sciences Po Paris & Lille, Université Panthéon -Sorbonne, Université Grenoble Alpes..., Notre Affaire à Tous est ainsi intervenue aux côtés du CNRS sur les PFAS en juin, avec des universités publiques comme l'Université Lyon II sur le devoir de vigilance en mai, avec des organisations judiciaires comme le Syndicat de la magistrature au tribunal judiciaire de Paris sur la santé environnementale en octobre 2023, aux côtés de musées comme le Musée de l'Homme sur la justice environnementale, le MUCEM ou encore lors de colloques académiques comme à Rouen en décembre ou à Oxford en novembre. Notre Affaire à Tous participe également régulièrement aux séminaires universitaires sur la justice climatique [Proclimex](#).



## NOS INTERVENTIONS LORS D'ÉVÉNEMENTS, FESTIVALS, COLLOQUES...

### ● Participation au Delta festival

Du 23 au 27 août 2023, cinq bénévoles de Notre Affaire à Tous ont représenté l'association sur les plages de Marseille, dans le cadre de l'espace du Monde des possibles du Delta Festival. Nous avons ainsi pu sensibiliser les festivalier·es à la justice climatique et environnementale autour d'activités de débats d'écoloquence ou de blind tests thématiques, mais aussi rencontrer de nombreux acteur·rices engagé·es présent·es sur le festival.



### ● Focus MUCEM

Dans le cadre du cycle sur « [Les Procès du siècle](#) » organisé par le MUCEM, Notre Affaire à Tous est intervenue en compagnie de Camille Etienne lors d'une conférence modérée par Paloma Moritz, devant une salle comble pour évoquer l'impact des contentieux sur les luttes climatiques.



### ● Participation au festival Climax à Bordeaux

Du 15 au 17 septembre. Deux bénévoles ont tenu un stand au village activiste du festival, se déroulant cette année autour du thème de la résistance. Ils ont également animé un atelier à destination d'une trentaine de lycéen·nes le vendredi, jour d'ouverture du festival.

# CONSTRUIRE UN RÉSEAU ENGAGÉ POUR LA JUSTICE SOCIALE ET CLIMATIQUE



A l'échelle territoriale, nationale et internationale, Notre Affaire à Tous s'est développée et a gagné en notoriété grâce à l'implication de nombreux·ses juristes bénévoles engagé·es pour la justice climatique et sociale. Cette année encore, leur expertise et leur engagement ont permis à l'association de porter ses actions en justice et ses campagnes et de les faire connaître à un public large.



## UN RÉSEAU TERRITORIAL

Le réseau territorial de Notre Affaire à Tous a développé son activité au sein de ses quatre groupes locaux situés à Lyon, Strasbourg, Paris et Lille. En décembre 2023, un nouveau groupe local s'est créé : Notre Affaire à Tous Méditerranée, afin de porter les combats de Notre Affaire à Tous dans la région marseillaise. Partout sur les territoires, les citoyen·nes ont voulu se saisir des questions de justice climatique et utiliser le droit comme levier d'action. Par la création de groupes locaux de Notre Affaire à Tous, notre volonté est d'étendre le droit et la compétence à l'échelle locale, au plus proche des territoires. L'objectif de ce maillage territorial est de sensibiliser à l'importance des outils juridiques dans la lutte contre le changement climatique, de rencontrer les acteurs associatifs territoriaux, de faire un travail de plaidoyer auprès des acteurs locaux et de combattre les projets imposés et polluants.

2023 fut une année forte pour les groupes locaux, qui montent progressivement en expertise sur des problématiques locales liées à la santé environnementale et aux pollutions. Des « polluants éternels » (PFAS) dans la Vallée de la Chimie, aux déchets en région parisienne, jusqu'aux pollutions industrielles du Nord de la France, les bénévoles des groupes locaux construisent des contentieux et projets de recherche-action permettant à Notre Affaire à Tous de diffuser sa plus-value au plus près des enjeux locaux.





## UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Notre Affaire à Tous s'inscrit dans un **mouvement global** pour la justice climatique. Depuis sa création, l'association s'est attachée à tisser des liens avec les organisations et citoyen·nes agissant pour la justice climatique à travers le monde. Cette démarche se traduit aussi bien par des recours conjoints avec des partenaires internationaux que par des contributions de doctrine, événements collectifs, et échanges universitaires.

Ainsi, nous nous sommes par exemple investi.es dans le recours contre la FIFA pour greenwashing lors de la Coupe du monde au Qatar, dans le cadre d'une coalition européenne regroupant des partenaires suisses (l'Alliance Climatique Suisse), belges (Carbon Market Watch), britanniques (New Weather Institute) et néerlandais (Fossil Free Football & Reclame Fossietvrij). Cette plainte a été déposée devant les instances de régulation publicitaires nationales puis regroupée devant l'instance suisse (Commission pour la Loyauté).

Nous sommes également fortement en lien avec plusieurs coalitions européennes, telles que ECCJ (European Coalition for Corporate Justice) sur le devoir de vigilance, le Business & Human Rights Resource Centre, mais aussi de nombreux partenaires clés de la justice climatique dans le monde, et notamment Milieudéfense, Urgenda, Climate Litigation Network ou encore Client Earth.

Par essence, Notre Affaire à Tous s'attache à créer des partenariats avec des acteur·ices de tous horizons, complétant son expertise ou apportant des expertises sectorielles complémentaires. L'addition des points de vue, des connaissances et des méthodes de travail est ancrée dans l'ADN de l'association depuis sa création.

Voir également la partie 3.5 « Nos partenaires associatifs »



# NOTRE VIE ASSOCIATIVE



# LES GROUPES LOCAUX

Depuis 2019, Notre Affaire à Tous étend ses champs d'action dans plusieurs villes de France. Ces groupes s'emparent des dynamiques de leurs territoires pour protéger les droits du vivant et faire advenir la justice climatique.



## LYON

Depuis quatre ans maintenant, Notre Affaire à Tous - Lyon met en place dans la région lyonnaise des partenariats avec des associations, des avocat-es, des établissements d'enseignement supérieur, des personnalités publiques et des collectivités territoriales. Les axes de travail sont interdépendants : santé environnementale, dégradations environnementales et climatique et responsabilité des acteurs publics et privés, inégalités environnementales, accès au droit, sensibilisation.

En 2023, Notre Affaire à Tous - Lyon a fonctionné pour la première fois sur une année complète comme une association indépendante. Le bureau était constitué d'une présidente (Emma Feyeux), d'une trésorière (Charlotte Brasse) et d'une secrétaire générale (Camille Panisset). Le conseil d'administration comptait neuf membres : Jeanne Fleury, Charlotte Brasse, Mélissandre Curien, Emma Feyeux, Marine Denis, Camille Panisset, Antoine Clerc, Jean Plewinski et Hilème Kombila.

Pour son fonctionnement, l'association a pu compter sur le travail d'une vingtaine de bénévoles, d'une salariée à temps partiel sur trois mois, d'un stagiaire sur deux mois, et de 149 adhérent-es. Afin de garantir un bien-être militant encadré pour tou.te.s, le groupe a adopté en juillet 2023 sa Charte de lutte contre les discriminations et les violences sexistes ou sexuelles (VSS), ainsi que son protocole annexe sur ces sujets.

En 2023, le groupe lyonnais s'est construit autour de quatre projets ou pôles : le projet « Pour que les pollueurs respectent la loi ! » (Vallée de la Chimie), le projet « Pour un droit à respirer » (pollution de l'air), le pôle Éducation - sensibilisation, et le pôle plaidoyer santé environnementale.

- **Vallée de la Chimie - Pour que les pollueurs respectent la loi !**

Après un premier dépôt de référés pénaux environnementaux contre Arkema France et Elkem Silicones en juin 2022, le groupe lyonnais a lancé sa deuxième séquence contre Arkema et le scandale sanitaire de ses contaminations aux PFAS, dits polluants éternels. Un nouveau référé pénal environnemental a ainsi été déposé fin mai 2023, aux côtés de 47 victimes et de 11 associations et syndicats, représenté·es par Me Louise Tschanz. Le référé pénal environnemental déposé contre Arkema et ses pollutions éternelles aux PFAS a été transmis par la procureure au Juge des libertés et de la détention en octobre 2023, validant à la fois le bien-fondé de la démarche juridique et les mesures utiles demandées par les requérant·es. Malheureusement, le 20 novembre 2023, le Juge des libertés et de la détention (JLD) a décidé de rejeter le référé, dans une ordonnance mal fondée en fait comme en droit. Notre Affaire à Tous - Lyon a décidé de faire appel de la décision, et a été entendu dans une nouvelle audience en décembre 2023.

Côté sensibilisation et médiatisation du sujet, un après-midi de mobilisation a été organisée début décembre 2023, via l'Alliance écologique et sociale du Rhône, pour sensibiliser les Lyonnais·es à la contamination aux PFAS dont iels sont victimes. Cette mobilisation commune est le résultat de plusieurs mois de travail entre associations et syndicats de la coalition. C'est aussi avec cette coalition que Notre Affaire à Tous - Lyon a publié une tribune dans Rue89, en octobre, pour un appel à la santé « quoi qu'il en coûte » face aux scandales sanitaires et environnementaux. Par ailleurs, Notre Affaire à Tous - Lyon a rejoint de nombreux événements locaux organisés sur le sujet : après une projection du film Dark Waters organisée à l'Alternatibar (décembre 2023), à une réunion d'information du syndicat Solidaire (novembre 2023), à une réunion organisée par le collectif anti PFAS de Rumilly, ...

Par ailleurs, Notre Affaire à Tous - Lyon a accompagné les citoyen·nes mobilisé·es pour faire émerger une réflexion collective autour d'une meilleure gouvernance des risques chimiques et des pollutions industrielles. Deux premiers ateliers citoyens se sont ainsi tenus (à Oullins en janvier 2023 et à Pierre-Bénite en mars 2023) sur les



rôles et le fonctionnement d'un institut écocitoyen pour la Vallée de la Chimie, réunissant à chaque fois plus d'une soixantaine de participant·es. Le groupe a pris pour objectif de diffuser cette idée dans l'écosystème local, avec le soutien de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer. Ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions avec la Métropole de Lyon, pour les amener à se positionner sur le sujet ou à éclaircir leur position. Ce plaidoyer a été représenté aux colloques universitaires « Santé environnement travail : des données à la preuve », organisé par la plateforme SHS Santé avec le laboratoire Triangle de l'ENS et la MITI du CNRS en juin 2023, et « Le droit : une arme au service du Vivant ? » organisé en décembre 2023 à l'Université de Rouen avec Sciences Po Toulouse.

Enfin, depuis septembre 2023, Notre Affaire à Tous - Lyon a renouvelé son partenariat avec la Clinique de droit de Sciences Po Paris pour travailler sur la réglementation des PFAS, notamment dans l'optique d'un dialogue avec la campagne Stop PFAS et de la proposition de loi menée par le député Nicolas Thierry.

- **Pollution de l'air – Pour un droit à respirer**

Le groupe a lancé une nouvelle campagne le 7 avril, avec le dépôt d'un premier recours en annulation contre le nouveau Plan de protection de l'atmosphère (PPA) lyonnais, puis un second contre le PPA stéphanois en juin. Cette campagne, représentée en justice par Me Hélène Leleu, associe localement d'autres associations : Respire, La rue est à nous Rhône, FNE Rhône et Générations Futures. Elle dénonce l'insuffisance systémique et persistante de l'action de l'État en matière de pollution de l'air et appelle à des plans locaux de qualité de l'air réellement protecteurs. Ce sujet a pu être porté médiatiquement, avec une quinzaine de reprises presse, radio et TV, ainsi qu'un passage organisé dans l'émission Twitch « Backseat ». Depuis, le groupe a accompagné des élu·es à Saint-Étienne pour demander l'annulation du PPA stéphanois, en juin 2023. Ce travail juridique et de plaidoyer a bénéficié d'une grande implication bénévole et du partenariat avec la Clinique de droit de Sciences Po Paris jusqu'en avril 2023. Des échanges ont également été entretenus avec la Métropole de Lyon au cours de la construction de la campagne.

- **Plaidoyer santé environnementale**

En parallèle de ces projets, le groupe lyonnais travaille sur des outils lui permettant de nourrir ses réflexions et d'assurer l'infusion de son plaidoyer auprès de différents acteurs. Le groupe a finalisé son projet de livre blanc sur le contentieux en santé environnementale, aux côtés de Kaizen avocat et du Réseau Environnement Santé. Ce travail a été présenté en octobre 2023, au cours d'une table-ronde organisée au tribunal judiciaire de Paris avec le Syndicat de la magistrature. Ce document a vocation à être le point de départ d'autres travaux et discussions des professionnel·les du droit et de la santé environnementale, afin que la question de la santé environnementale se diffuse dans les réflexions juridiques.



- **Pôle Éducation-sensibilisation**

Le groupe Éducation - sensibilisation a finalisé la construction d'un procès fictif à destination des collèges et lycées, pour permettre aux élèves de s'approprier les enjeux soulevés par l'installation d'un complexe pétrolier dans une commune : « L'Affaire PetrolX, un procès fictif pour apprendre à préserver l'environnement par le droit ». Ce jeu a donc été diffusé dans différentes classes de la région jusqu'à la fin de l'année scolaire, ainsi que dans des événements associatifs locaux, et a recueilli de très bons retours. Des interventions ont ainsi été menées dans des classes : à Lyon, Villeurbanne, Annecy et Fribourg-en-Brigau (lycée franco-allemand). Le groupe a aussi organisé une conférence en mai à l'Université Lyon III sur le devoir de vigilance, réunissant un panel de qualité : Brice Laniyan, Me Antoine Clerc et Roxane Chaplain. En 2022, Notre Affaire à Tous - Lyon s'est engagé dans deux collectifs locaux.

Lyon Climat réunit des dizaines d'associations climat de l'agglomération lyonnaise et organise des actions. Notre Affaire à Tous - Lyon a poursuivi en 2023 son insertion dans le paysage politique et militant lyonnais et développe un véritable réseau afin de structurer durablement le groupe local et ses actions. Les bénévoles ont ainsi participé à différents événements organisés par d'autres associations, créé des partenariats privilégiés, et dialogué avec différents acteurs institutionnels locaux. Le groupe aspire à devenir une référence juridique en matière de justice climatique et de santé environnementale au sein de l'agglomération lyonnaise et à l'échelle régionale.

## STRASBOURG

C'est une année de renouveau pour le groupe local de Strasbourg : l'équipe composée majoritairement d'étudiant·es en droit de l'environnement a fait peau neuve en intégrant une élève avocate, des étudiant·es en sciences politiques, en histoire et en psychologie.

- Le pôle événementiel a organisé un cycle de cinq cafés - débats offrant aux Strasbourgeois·es et aux bénévoles de beaux moments de rencontres et d'échanges autour de la justice climatique. Un cycle pour rêver en gardant les pieds sur terre, partager nos références et nos motivations, mettre en lumière les initiatives actuelles autour de la convention citoyenne et des droits de la Nature.
- Les bénévoles sont intervenus dans plusieurs classes des lycées Louis Pasteur, Jean Monnet, Marcel Rudloff notamment afin de les sensibiliser et d'engager de nouvelles réflexions autour la justice climatique.
- Le groupe local tisse des liens avec les associations environnementales de Strasbourg en assistant à l'inter-collectif Strasbourg Action Climat.
- Depuis septembre, le groupe s'est restructuré et concentre son énergie pour mettre au point un nouveau projet de sensibilisation plus poussé sous la forme d'ateliers initiatiques à la justice climatique.

Motivée et soudée, l'équipe locale de Strasbourg s'engage sur de nouveaux projets à son image.



## PARIS

Fort de sa localisation, le groupe parisien a pu s'étoffer en 2023 grâce aux échanges entre nouvelles et nouveaux adhérent·es et membres actif·ves de l'association lors des « apéros » mensuels. Comme les bénévoles de ce groupe sont souvent impliqués dans des groupes de travail spécifiques, ces moments permettent de créer une dynamique associative conviviale, de laquelle émergent les échanges de savoirs et le partage d'idées pour de futurs projets.

L'association a été représentée le 25 avril 2023 lors de l'inauguration de l'[exposition permanente Urgence climatique de La Cité des sciences à Paris](#). Cette nouvelle exposition a pour objectif de montrer que la lutte contre le réchauffement climatique doit mobiliser tous les acteurs : les entreprises, les associations, le monde politique et les citoyen·nes. Elle invite le visiteur à repenser son rapport au monde et à réfléchir aux transformations profondes nécessaires et collectives pour éviter la catastrophe climatique, ce en proposant une vue d'ensemble des mécanismes qui visent un double objectif impératif : la décarbonisation et la résilience de nos sociétés.

Porteuse d'espoir, l'exposition illustre comment les actions collectives, les initiatives citoyennes et les nouvelles façons de concevoir un monde vivable peuvent [redynamiser nos imaginaires du futur](#).

Le 8 mai 2023, les bénévoles du groupe parisien ont pu participer à la campagne de communication de Stop Ecocide France concernant une étape importante du vote sur la reconnaissance du crime d'écocide dans la directive de l'Union européenne sur la criminalité environnementale. Ce vote s'est tenu par la suite en trilogue. Précisément, les branches européennes de Stop Ecocide débutaient leur dernière phase de la campagne européenne et souhaitaient donc la participation de Notre Affaire à Tous à une opération photo sur le parvis des Droits de l'Homme du Trocadéro.





En collaboration avec le groupe de travail des droits de la Nature, deux interventions ont eu lieu à Paris et en Île-de-France en septembre 2023 à l'occasion de la sortie du documentaire « *L'Océan vu du cœur* », des réalisatrices Marie-Dominique Michaud et Iolande Cadrin-Rossignol, dont Notre Affaire à Tous est partenaire. Les interventions ont notamment pu être programmées grâce à l'association Les Alchimistes qui programmait et animait les rencontres à l'occasion de la sortie du film.

La question des droits de la Nature est donc un des aspects juridiques soulevés dans la seconde partie du documentaire, notamment à travers la participation de Valérie Cabanes. C'est ce qui a mené Notre Affaire à Tous à venir dresser une présentation de ce en quoi consiste les droits de la Nature et ce que cela implique en matière de protection de l'environnement. Ces présentations ont donné lieu à des échanges enthousiastes avec le public, intéressé par l'émergence et la reconnaissance de ces droits dans certaines régions du globe.

- Une première intervention s'est donc tenue le 24 septembre 2023 à Lagny-sur-Marne, au cinéma Le Cinq Lagny, en présence également de l'association du World Cleanup Day qui visait à sensibiliser sur la pollution plastique des océans.
- La seconde intervention s'est tenue le lendemain, le 25 septembre 2023, à l'Espace Saint Michel à Paris, en présence également de l'association BLOOM, qui lutte pour la protection des océans.

## LILLE

Le groupe local lillois poursuit ses activités et sa structuration, en menant différents projets ponctuels et de long terme : organisation de conférence, comme celle sur les droits de la Nature le 28 mars en collaboration avec l'association étudiante Earth, accompagnement de collectifs locaux en lutte, recherche - action juridique,...

## MARSEILLE MÉDITERRANÉE

Dans le cadre des cycles annuels « Luttés en partage » du MUCEM (Marseille), le 11 décembre 2023 s'est tenue la conférence « Climat : des recours juridiques qui peuvent vraiment changer la donne ? », à laquelle notre délégué général, Jérémie Suissa, était invité aux côtés de Camille Etienne et Paloma Moritz. Cette date peut être considérée comme celle du lancement de Notre Affaire à Tous Méditerranée. A cette occasion, plusieurs dizaines de personnes intéressées se sont réunies pour échanger sur l'envie et l'opportunité de bâtir un projet spécifique aux enjeux climatiques, environnementaux et sociaux en Provence Alpes Côtes d'Azur et ses alentours – région que l'on sait fortement confrontée aux impacts du dérèglement climatique.

En effet, de nombreuses problématiques telles que la préservation de la façade méditerranéenne, la forte pollution de l'air causée par des sources multiples, les risques industriels, les inégalités climatiques ou encore la gestion de l'eau donnent matière à réflexion aux membres de Notre Affaire à Tous Méditerranée.

Depuis fin 2023, une plénière a lieu chaque mois. En l'état (embryonnaire), Notre Affaire à Tous Méditerranée est un espace d'échange et de réflexions. Toutefois, différents projets se dessinent en partenariat avec des initiatives locales. A suivre... et à rejoindre si le projet vous intéresse !

# LA VIE ASSOCIATIVE

Côté vie associative, Notre Affaire à Tous a pu renforcer son action interne pour outiller les groupes de travail et créer une dynamique bénévole. Afin de se retrouver autour de moments conviviaux physiques avec les bénévoles, adhérent·es et sympathisant·es, Notre Affaire à Tous continue d'organiser chaque deuxième jeudi du mois un « apéro » dans un lieu dans Paris.

Notre Affaire à Tous a aussi eu l'occasion de se réunir lors de sa journée d'Assemblée Générale, au cours de laquelle ont été organisés des ateliers ludiques et constructifs pour les bénévoles/adhérent·es.

Enfin, l'Académie NAAT a été inaugurée à la fin de l'année 2023, proposant des formations internes mensuelles aux adhérent·es de l'association, sur les marchés du carbone ou la quantification de la justice climatique par exemple.



# RESSOURCES HUMAINES

En charge au quotidien de l'avancée et du pilotage des différents projets portés par Notre Affaire à Tous et du suivi des coalitions partenariales, l'équipe salariée est aussi à l'interface avec les bénévoles et les groupes de travail, ainsi qu'avec les groupes locaux. Un lien régulier est assuré par le délégué général avec le conseil d'administration, dont certain·es membres sont également en contact direct avec les salarié·es et bénévoles pour assurer un suivi spécifique de certains projets.

L'équipe salariée de Notre Affaire à Tous s'est agrandie en 2023, avec les arrivées d'une nouvelle chargée de communication, d'un chargé de campagne, d'un responsable administratif et financier, d'une chargée de la vie associative et des campagnes sur les inégalités climatiques, ainsi qu'avec le renfort de plusieurs stagiaires sur les questions des droits de la Nature, de la communication ou des multinationales. Au total, près d'une dizaine de personnes travaillent quotidiennement pour porter les projets et faire vivre l'association.

Notre Affaire à Tous tente d'offrir, autant que ses perspectives budgétaires et besoins opérationnels le permettent, des contrats correspondant aux besoins des salarié·es ou prestataires. Elle s'efforce également de proposer des conditions et un cadre de travail confortables et respectueux de la frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Une vigilance accrue est apportée à la limitation des risques de « burn out associatif » ou plus largement de l'excès d'engagement qui peut parfois toucher les salarié·es et bénévoles du monde associatif.

# COMMUNICATION

## Les publications de Notre Affaire à Tous

- [3ème édition de notre Benchmark sur la vigilance climatique des multinationales](#)
- [Guide juridique sur la lutte contre l'artificialisation des sols](#)
- [Livre blanc sur le contentieux de la santé environnementale](#)
- [Rapport « Planète Brûlée Droits Bafoués »](#) sur les liens entre urgence écologique et droits fondamentaux
- Soutien à la publication du livre : [La société écologique : normes et relations](#)



## Communication interne

L'association utilise différents outils de communication interne pour coordonner les différents groupes de travail : listes mails spécifiques à chaque groupe, coordination par mail et sur différents canaux de messageries et outils collaboratifs.

Nos newsletters ont été l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre et de faire le lien avec nos soutiens, nos adhérent·es et nos bénévoles.

- **La revue IMPACTS** sensibilise aux questions d'inégalités climatiques en mettant en lumière le lien entre la crise climatique et les inégalités sociales.
- **La newsletter des affaires climatiques** met en lumière les batailles juridiques à travers le monde pour faire de la justice climatique et de la justice sociale une réalité.
- **La newsletter interne**, qui permet de faire le récapitulatif des actualités internes, externes des groupes de travail et de notre vie associative.



**Audience de Justice pour le Vivant : premier pas vers une condamnation historique de l'Etat pour inaction face à l'effondrement de la biodiversité**

En juillet 2023, l'association Notre Affaire à Tous a obtenu la première audience pour le Vivant, devant le tribunal administratif de Paris, en tant que partie civile, à l'occasion de l'audience publique de l'Etat pour son inaction climatique qui lui reproche de ne pas avoir respecté ses obligations de vigilance et de protection de l'écologie.

En s'engageant sur les questions climatiques, l'association Notre Affaire à Tous a permis de sensibiliser un grand nombre de citoyens et de professionnels à l'urgence climatique et de la justice sociale. Cette audience historique est une étape importante dans la lutte pour la justice climatique et la justice sociale.

En tant que partie civile, l'association Notre Affaire à Tous a obtenu la première audience pour le Vivant, devant le tribunal administratif de Paris, en tant que partie civile, à l'occasion de l'audience publique de l'Etat pour son inaction climatique qui lui reproche de ne pas avoir respecté ses obligations de vigilance et de protection de l'écologie.

## Communication externe

La communauté de Notre Affaire à Tous sur les réseaux sociaux a par ailleurs augmenté. En fin d'année 2023, nous avons créé un compte Threads, ce qui nous permet de développer et d'élargir notre communauté

Notre communauté réseaux sociaux :

 Facebook : 23 401 (+153\*)

 Twitter : 20 262 (+207\*)

 Instagram : 18 715 (+2 355\*)

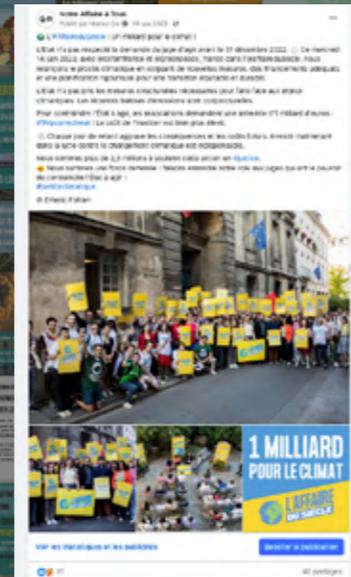
 LinkedIn : 8 884 (+2 992\*)

 Threads : 1 051

\*variation du nombre d'abonné·es par rapport à 2022

Au 31 décembre 2023, l'association comptait 376 adhérent·es.

# « LES MEILLEURS POSTS DE L'ANNÉE 2023 »



FACEBOOK

INSTAGRAM

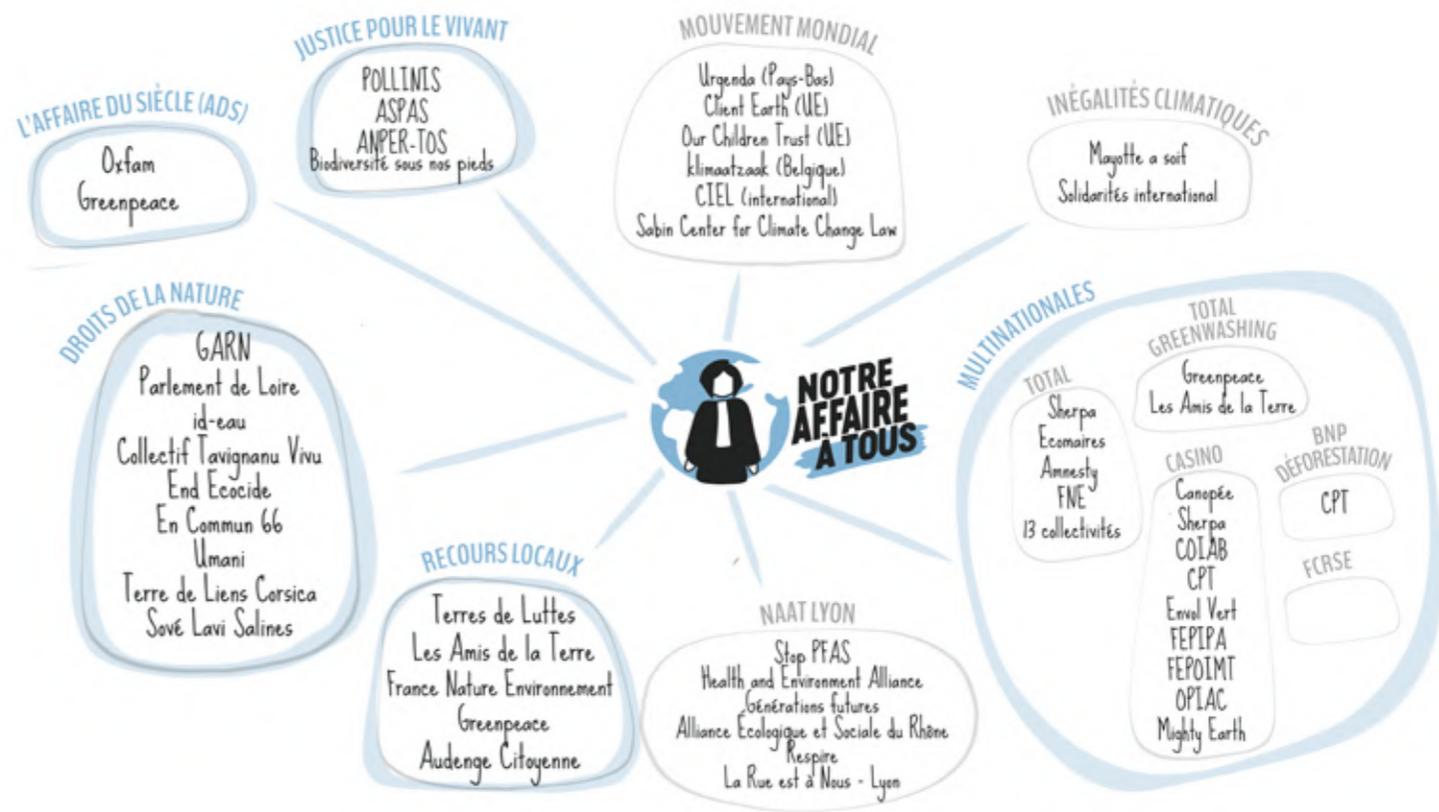
LINKEDIN

TWITTER

# NOS PARTENAIRES

Convaincu·es de la force du collectif pour agir et faire changer les choses, Notre Affaire à Tous porte systématiquement, depuis sa création, ses actions pour la justice climatique avec des partenaires divers, issus pour la majorité du mouvement environnemental et climatique français, et en prenant soin d'emmener avec nous les mouvements de citoyen·nes mobilisé·es pour le climat. Notre Affaire à Tous souhaite également veiller à s'appuyer sur les collectifs réunissant les communautés concernées en premier lieu (quartiers populaires, outre-mer...) chaque fois que cela est possible, et notamment avec la conviction que la justice climatique ne peut passer que par la justice sociale.

Notre Affaire à Tous continue à s'épanouir au sein d'un réseau partenarial plus large chaque année.



# BILAN FINANCIER

---



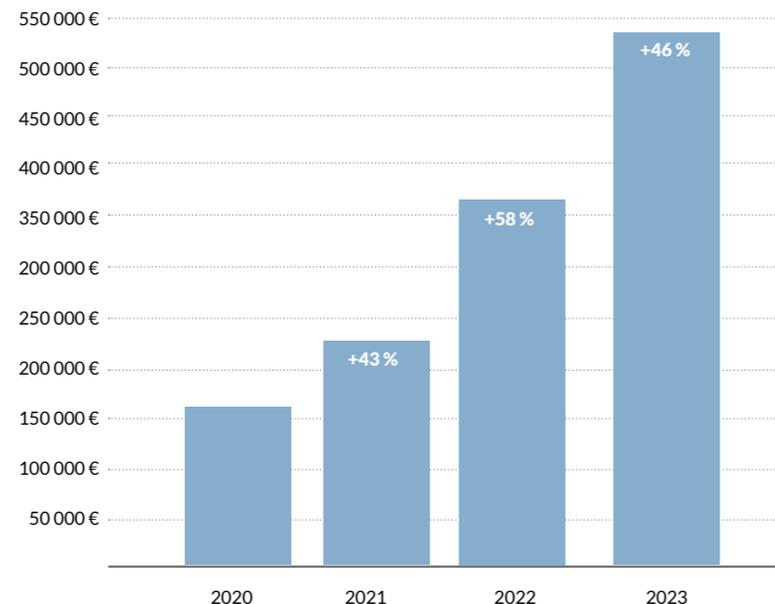
# LES RESSOURCES

Le financement 2023 de Notre Affaire à Tous s'est constitué principalement de subventions de fondations privées en parallèle des dons et adhésions. Contrairement à l'année passée, l'association n'a reçu aucun fonds publics mais a tout de même veillé à obtenir de nouvelles recettes et à maintenir les partenariats des années précédentes.

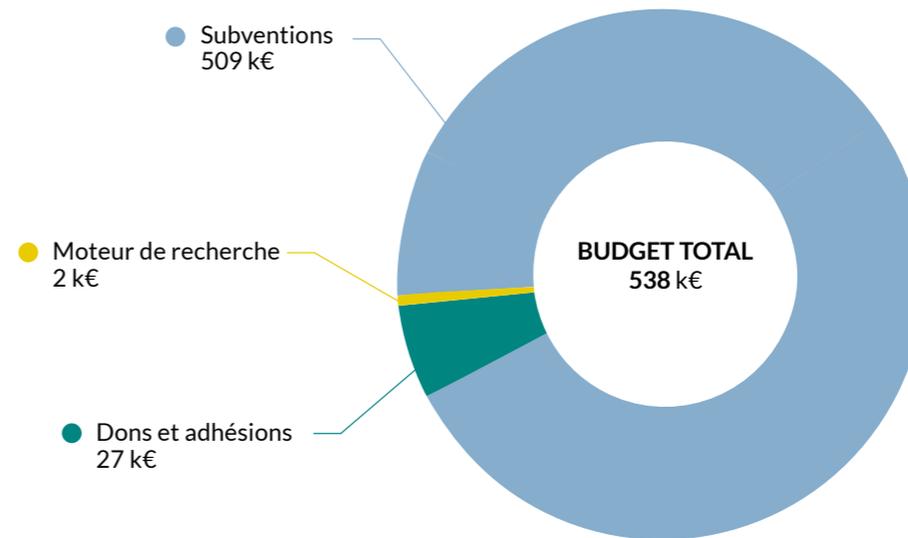
Certains financements étaient fléchés vers des dépenses liées à des projets spécifiques comme le pôle Multinationales - FILE (Foundation for International Law for Environment), Rockefeller Brothers Foundation ; et le GT Inégalités - Fondation Francis Lefebvre, European Climate Foundation. A l'inverse, d'autres financeurs nous ont permis financer les dépenses courantes et de fonctionnement dans le cadre de partenariats globaux tels que la Fondation Charles Léopold Mayer, Terre Solidaire, Un Monde par Tous, Léa Nature et Dr Bronner. Ces financements globaux nous donnent aussi l'occasion de financer les projets et activités ne faisant pas ou peu l'objet de financements spécifiques.

Au total, le budget 2023 a été en augmentation de 46 % par rapport à 2022 pour atteindre 538 k€, comprenant environ 27 k€ de dons et adhésions - montant stable par rapport à 2022.

Évolution des produits d'exploitation



Afin d'avoir une cohérence entre nos campagnes et les actions à notre échelle, Notre Affaire à Tous a continué à collaborer avec le Crédit Coopératif, une banque avec des valeurs similaires aux nôtres, en 2023. Cette banque a choisi notamment de ne pas financer les énergies fossiles (100% de son portefeuille à l'énergie est dédié aux énergies renouvelables) ce qui lui permet d'être parmi les banques françaises les moins émissives en carbone\* (près de 4 fois moins que la moyenne des banques en France), mais aussi de ne pas travailler avec les paradis fiscaux.  
\*Source Carbone 4



# LES DÉPENSES

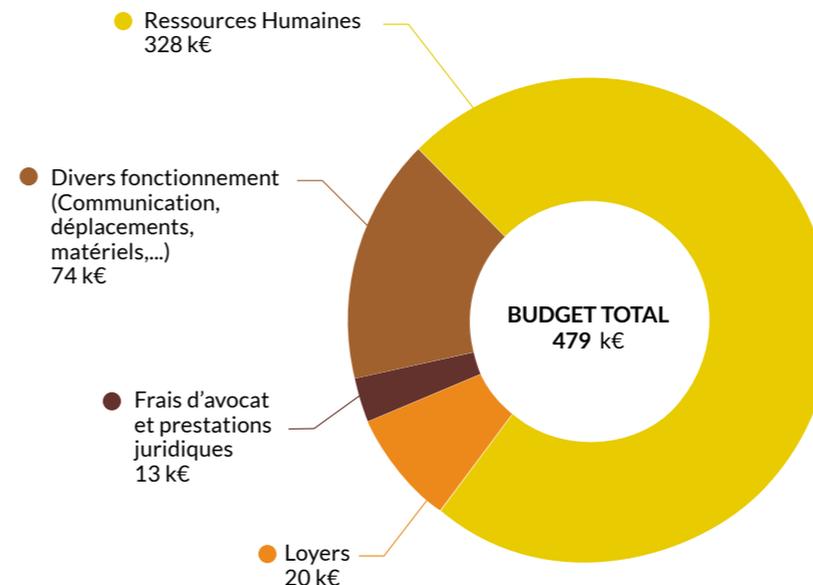
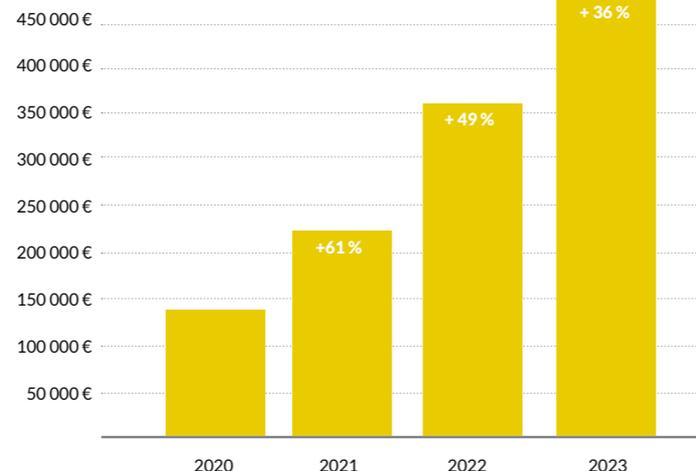
En 2023, l'équipe permanente de NAAT est passée à 8 salarié.e.s, ce qui a induit une forte augmentation des dépenses RH de l'association par rapport à 2022 (328 k€, soit +31 %). Ainsi, la part des dépenses dédiées aux ressources humaines restent la plus importantes dans la lignée de l'année passée (73 % des dépenses totales en 2023).

Les autres postes de dépenses correspondent principalement aux loyers, aux frais d'avocats et aux frais de fonctionnement tels que la communication.

Globalement, les dépenses augmentent moins fortement que les recettes (+36 % vs. +46 %). Ceci est notamment dû à une gestion prudentielle d'autant plus importante que les recettes ont fortement augmenté en 2023.

L'équipe cherchera à avoir davantage de visibilité en 2024 et 2025 et donc pouvoir franchir des paliers structurels en termes de dépenses. Dans ce sens, l'arrivée d'un responsable administratif et financier au cours de l'année 2023 nous permet d'avoir une gestion et une analyse financière plus fines de nos dépenses à la fois passées et prévisionnelles pour les années à venir.

Évolution des charges d'exploitation



Pour l'année 2023, l'association a souhaité démarrer un système de valorisation du travail bénévole et ceci pour plusieurs raisons :

- Chiffrer et ainsi visibiliser le travail bénévole dont bénéficie NAAT
- Valoriser ces ressources pour les partenaires externes et notamment les financeurs

Ce travail de valorisation bénévole n'est qu'une amorce (au niveau des membres de la coordination à date) que nous souhaiterions mettre en place de manière plus méthodique et précise dans les années à venir. Néanmoins, nous pouvons déjà voir quelques éléments marquants l'année 2023\* :

- Près de 3 000\* h de travail bénévole soit 1,6 ETP par des membres de la coordination (hors CA)
- Plus de 1 400\* h de travail bénévole soit 0,8 ETP par des membres du conseil d'administration
- 2,4 ETP en plus (4 370\* h / an) pour l'association

**Ce travail bénévole représente près de 72 800€\*\* pour l'association.**

\* Données récoltées auprès de 16 membres de la coordination (dont 5 du conseil d'administration)

\*\* Pour valoriser le temps de travail, nous avons considéré les heures des membres de la coordination (hors CA) au SMIC brut chargé 2023 et au Salaire moyen brut chargé de l'équipe en 2023 pour les membres du conseil d'administration

## Valorisation bénévole

**273\*** C'est le nombre d'heures travaillées bénévolement par personne en moyenne en 2023 pour Notre Affaire à Tous.



## MERCI !

**Ce rapport d'activité ne saurait s'achever sans rendre hommage et remercier tous.tes celles et ceux qui font vivre l'association chaque jour.**

**Merci à tous.tes les bénévoles**, et en particulier aux référent.es des groupes thématiques et des groupes locaux, que nous invitons plus que jamais à résister à toute « culpabilité » : vous faites des miracles !

**Merci à l'équipe salariée**, qui démontre chaque jour son engagement sans faille.

**Merci au conseil d'administration de veiller à l'épanouissement de l'association et à son intégrité.**

Et bien entendu merci à l'ensemble de nos membres, donateurs.rices, partenaires et financeurs pour leur confiance constante.



Lancée en 2015, Notre Affaire à Tous est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées.

Après avoir obtenu la condamnation de l'État dans l'Affaire du Siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP, Arkema...).

À travers un réseau de citoyen·nes mobilisé·es, Notre Affaire à Tous œuvre pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

[www.notreaffaireatous.org](http://www.notreaffaireatous.org)